

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 12 décembre 2012

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs: Mme Susanne CORNAZ
M. Mathias OCH
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 12 décembre 2012 à 18 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2012.
2. Prestations de serment de deux conseillers, en remplacement de M. Marc Paccaud (socialiste) et de M. Marcel Riedo (socialiste), démissionnaires.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition:
 - 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet ».
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Election d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE), en remplacement de M. Marcel Riedo, démissionnaire, et éventuellement, d'un membre suppléant.
8. Rapports des commissions:
 - 8.1 sur le préavis relatif au budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (24/2012) (rapp.: M. Denis Golaz);
 - 8.2 sur le préavis relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la fin de la législature, soit les années 2013 - 2016 (25/2012) (rapp.: M. Olivier Gfeller);
 - 8.3 sur le préavis relatif au budget communal ordinaire pour 2013 (26/2012) (rapp.: M. Olivier Gfeller);

- 8.4 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.– accordé dans le cadre du préavis N° 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux (27/2012) (rapp.: M. Alain Imhof);
 - 8.5 sur le préavis relatif au budget 2013 du Fonds culturel Riviera (28/2012) (rapp.: M. José Jorge);
 - 8.6 sur le rapport-préavis relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.– (29/2012) (rapp.: M. Yann Krebs);
 - 8.7 sur le rapport-préavis relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics (30/2012) (rapp.: M. Stéphane Barbey);
 - 8.8 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la Commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements » (rapp.: M. Pierre-André Spahn);
 - 8.9 relatif à la prise en considération ou non de la pétition « Pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB » (rapp.: M. Christian Allenbach);
 - 8.10 relatif à la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet: « Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques » (rapp.: M. Patrick Aubort);
 - 8.11 relatif à la prise en considération ou non de la motion (transformée en postulat) de M. Marcel Jost: « La circulation des cyclistes sur les quais » (rapp.: Mme Sabine Leyvraz);
 - 8.12 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Aurelio Mastropaolo: « Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux » (rapp.: M. Mathias Och).
9. Préavis de la Municipalité:
- 9.1 relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle N° 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles N° 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux. (31/2012);
 - 9.2 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Fin du Bochet » (33/2012);
 - 9.3 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz (34/2012);

- 9.4 relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World (35/2012);
- 9.5 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.– pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait de Montreux (36/2012).
10. Rapport-préavis de la Municipalité:
- 10.1 relatif à la révocation et au remplacement en qualité de délégué auprès du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera de M. Marcello-Pierre Maillard, Conseiller communal (37/2012).
11. Rapports de la Municipalité:
- 11.1 en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux (32/2012).
12. Développement des motions, postulats et propositions suivantes:
- 12.1 de M. Bassam Degerab « Motion pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale »;
- 12.2 de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? »;
- 12.3 de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux ».
13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
14. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse, qu'il remercie de leur présence.

En préambule, M. le Président donne la parole à M. Patrick Aubort pour un hommage funèbre, lequel sera suivi d'une minute de silence.

M. Patrick Aubort rend hommage à Mme Sophie Desbaillets:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre collègue et amie, Sophie Desbaillets, est subitement décédée le lundi 26 novembre au matin chez elle. Permettez-moi, par ces quelques mots, de lui rendre hommage.

C'est lors de la campagne de Pierre Rochat que j'ai fait sa connaissance. Elle m'a dit: "Si tu te présentes à la présidence de notre section PLR, je te soutiendrais".

Comme elle ne fait pas les choses à moitié, la voilà propulsée vice-présidente du PLR Montreux-Veytaux. Elle la juriste, urbaine, habillée avec classe et moi le paysagiste, profondément terrien, farouchement anti-cravate, formions un tandem dynamique parfaitement complémentaire.

Avec son départ précipité, j'ai perdu ma grande sœur politique.

C'est lors des différentes et nombreuses campagnes de ces trois dernières années que les membres du groupe PLR ont appris à la connaître. La pose d'affiches n'était pas vraiment sa tasse de thé, mais lorsqu'il s'agissait de soutenir la bande à Winkler avec un verre de vin et des pizzas à notre QG, ou sur les différents stands, là, elle était toujours partante. Sa volonté et son dynamisme vont nous manquer. Avec son départ précipité, nous avons perdu une sacrée force de travail.

Bien qu'en plénum, elle ne prenait pas souvent la parole, dans les nombreuses commissions ad hoc auxquelles elle participait, ses interventions étaient pertinentes et pleines de bon sens.

Libérale, mais profondément humaniste, ses sages propos étaient toujours écoutés et parfois entendus. Avec son départ précipité, le Conseil communal perd une précieuse collègue qui était, nous n'en doutons pas un seul instant, promise à un bel avenir politique.

Cette énergie rayonnante, qu'elle savait si généreusement dispenser à tout son entourage, que ce soit en politique, au sein de son travail comme secrétaire du futur hôpital Riviera-Chablais, à la SICOM comme vice-présidente ou dans bien d'autres associations où elle s'investissait sans compter, s'est subitement éteinte en ce lundi 26 novembre au matin. Nous garderons comme souvenir d'elle, son large sourire légèrement teinté de malice. »

L'assemblée se lève pour observer une minute de silence.

Présence: 91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Julien Chevalley, Mario Di Sessa, Emmanuel Gétaz, Olivier Mark, Pierre-Yves Nussbaum, Gilbert Tille.

N'a pas fait excuser son absence: M. Marcello-Pierre Maillard.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement. M. le Président Olivier Blanc déclare donc la séance ouverte.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2012

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Barbey, page 39, 8^{ème} paragraphe, dernière phrase, il faut lire: « ..., c'est une espèce d'île en terre qui flotte sur de l'eau. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE DEUX CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE M. MARC PACCAUD (SOCIALISTE) ET DE M. MARCEL RIEDO (SOCIALISTE), DÉMISSIONNAIRES

Les membres du bureau ont tenu séance à 17 h 30 ce jour et ont proclamé élus conseillers communaux, en remplacement de M. Marc Paccaud (soc) et de M. Marcel Riedo (soc), M. Domenico Silleri (soc) et M. Constantin Adrian Lazar (soc). Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Domenico Silleri et M. Constantin Adrian Lazar sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet »

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette proposition:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres: Mme Charlotte Chevallier, MM. Patrick Aubort, Bassam Degerab, Mario Gori, Yanick Hess, Daniel Manzini, Michel Posternak, Christophe Privet, Heinz Schoeneich.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre correspondances:

La première est une lettre de l'Association pour la sauvegarde du Vieux-Clarens. Il donne lecture de ce courrier, lequel est annexé au présent procès-verbal.

La deuxième est une lettre de Mme Jacqueline Huber, qui concerne aussi la Municipalité, mais M. le Président en donne lecture afin que l'on en prenne connaissance. Ce courrier concerne l'entrée en vigueur du nouveau PGA et les routes d'accès à Chernex. M. le Président le transmettra à la Municipalité pour qu'elle y réponde si elle le souhaite. Il est annexé au présent procès-verbal.

La troisième correspondance émane de M. Jacques Olivier Piguet, Président de la commission des finances de la commune de Payerne, et M. le Président Olivier Blanc en donne lecture. Ce courrier est également annexé au procès-verbal.

Le dernier courrier est la lettre de démission de M. Gilbert Tille, dont il est également donné lecture. Ce courrier est annexé au procès-verbal.

M. Gilbert Tille sera remplacé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites:

- Communication relative à la cabane des bûcherons dans le cadre du Marché de Noël;
- Communication relative à la CIEHL concernant l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.

La Municipalité a encore une communication. M. le Municipal Christian Neukomm en donne lecture:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une communication concernant les mesures de confortation de la falaise située sous Glion.

En préambule, je rappellerai que l'on a déjà donné deux communications par oral et qui ont été faites au Conseil communal:

- Communication du 26 novembre 2010 relative aux travaux urgents réalisés entre novembre et décembre 2010;
- Communication du 9 mars 2012 relative aux travaux réalisés en 2010 et ceux prévus en 2012.

Le projet de la 2^{ème} étape de confortation de la falaise était initialement prévu pour un montant de Fr. 2'232'358.– (voir communication du 9 mars 2012) et a dû être complété par une extension des mesures de protection, suite à la demande des autorités de subventionnement (SFFN [Service des forêts, de la faune et de la nature]).

Coût 1 ^{ère} étape:	travaux déjà réalisés	Fr.	232'358.–
Coût 2 ^{ème} étape:	travaux à réaliser en tenant compte de l'extension des mesures de protection	Fr.	2'200'642.–
Coût des ouvrages de la 1 ^{ère} et de la 2 ^{ème} étape		Fr.	2'433'000.–
Soit une augmentation par rapport au montant figurant dans la communication du 9 mars 2012 de		Fr.	200'642.–

Concernant les subventions, comme indiqué dans la communication du 9 mars 2012, le montant des subventions attendues est de 70 %, les 30 % restant étant pris en charge conjointement par la Commune pour la protection de la Rue du Temple et les « Transports Montreux-Vevey-Riviera SA » pour celle de la ligne de chemin de fer, une convention réglant la répartition des coûts de construction non subventionnés (30 %) et d'entretien futur des ouvrages.

Sur la base de cette dernière, la participation communale est estimée à Fr. 405'000.– .

L'étude de l'extension des mesures a conduit à différer les travaux prévus initialement en 2012–2013. Ils sont planifiés en automne 2013 – printemps 2014.

En conclusion, sous réserve du déroulement normal de la procédure administrative (octroi des subventions, mise à l'enquête, appel d'offres public, préavis), les travaux

d'assainissement de la falaise de Glion feront l'objet d'un préavis en 2013 qui comprendra les travaux de la 1^{ère} étape déjà réalisés en 2010 (voir communication du 9 mars 2012) ainsi que ceux de la 2^{ème} étape prévus en 2013 – 2014.

Je vous remercie de votre attention. »

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a pas eu de motions, de postulats et d'interpellations déposés sur le bureau de M. le Président, mais deux questions écrites qui seront transmises à la Municipalité.

M. André Groux a déposé une question écrite à la Municipalité dont le titre est: « La nouvelle sonorisation de l'Auditorium donne-t-elle entière satisfaction? »

MM. Florian Chiaradia, Olivier Gfeller et Alexandre Staeger posent également une question à la Municipalité, question relative aux « Horaires des séances de commissions ».

7. ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION (SIGE), EN REMPLACEMENT DE M. MARCEL RIEDO, DÉMISSIONNAIRE, ET ÉVENTUELLEMENT, D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

M. le Président attend des propositions.

M. Marcel Muggli, pour le groupe socialiste, présente la candidature de M. Felice Calvo.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. le Président passe donc au vote à main levée.

M. Felice Calvo est élu à l'unanimité moins une abstention membre du Conseil intercommunal de l'association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE).

Comme M. Felice Calvo n'était pas suppléant, il n'y a pas d'élection de suppléant.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis relatif au budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (24/2012) (rapp.: M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis N° 24 /2012 de la Municipalité du 28 septembre 2012 relatif au budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- vu** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL, chargée d'étudier cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

8.2 sur le préavis relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la fin de la législature, soit les années 2013 – 2016 (25/2012) (rapp.: M. Olivier Gfeller)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un conte de Noël.

Sur sa liste au Père Noël, la petite Municipalité, 7 ans (oui, Municipalité c'est un prénom comme un autre) a souhaité recevoir, pour les 4 prochaines années, 50'000 biscômes à la fois lorsqu'elle a urgemment besoin de compléments alimentaires.

Le méchant Montreux Libre fouettard n'estimait pas la Municipalité assez sage pour mériter autre chose que des cacahuètes pour une année seulement.

Mais c'était sans compter sur le bon Saint-Nicolas CoFin qui, ayant reçu de la part de Municipalité des tableaux de bord financiers, et remarquant que tous les autres enfants recevaient leur cadeau pour cinq ans, estimait normal d'octroyer les biscômes pour le reste de la législature.

Le méchant fouettard n'arrivera certainement pas à convaincre le Père Noël face à l'enthousiasme du bon Saint-Nicolas qui transparait dans son rapport. Donc c'est le cœur plein de regrets que nous, les fouettards, nous abstiendrons.

Morale de l'histoire: à force de croire que les biscômes valent des cacahuètes, il ne faut pas s'étonner de trouver Fr. 2'789'469.– de crédits complémentaires municipaux dans les comptes. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 7 oui, 0 non et 1 abstention que la commission des finances vous prie d'accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis N° 25/2012 de la Municipalité du 12 octobre 2012 relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la fin de la législature, soit les années 2013 – 2016,
- vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la fin de la législature, soit les années 2013 – 2016, à
 - engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.– par cas;
 - acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 150'000.–.
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins quelques abstentions.

8.3 sur le préavis relatif au budget communal ordinaire pour 2013 (26/2012) (rapp.: M. Olivier Gfeller)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président précise que le rapport remis dans l'enveloppe n'était pas complet, il y manquait une page. Suite de quoi, tous ont reçu un document complet, donc avec la page manquante, par la poste ou par courriel.

M. le Président ouvre tout d'abord une discussion générale. Ensuite, il ouvrira une discussion de détail chapitre par chapitre et enfin une discussion finale et passera au vote sur l'ensemble du budget.

M. le Président Olivier Blanc ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il passe donc directement à la discussion de détail chapitre par chapitre.

Il prie les intervenants d'indiquer la page et le numéro du compte sur lequel porte leur intervention.

Administration générale (pages 1 à 6)

Il y a ici un amendement de la commission des finances, au compte 100.3189 « Concept de communication » (page 1).

Il prie le rapporteur de présenter l'amendement.

M. Olivier Gfeller explique que c'est un amendement purement technique et la Municipalité le reconnaît aussi. Il y a eu un problème de communication et il manque Fr. 20'000.– pour le budget de la commission Communication et organisation du Conseil communal. Il rappelle que cette commission travaille pour le Conseil et il invite à accepter l'amendement et à corriger ainsi cette erreur.

La discussion sur l'amendement est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Conseil passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur les autres chapitres. La parole n'est demandée que sur le chapitre suivant:

Police / SDIS / ORPC (pages 79 à 84)

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous annonce mes intérêts, je suis Conseiller intercommunal au SIGE ainsi que membre de la commission de gestion de ce dernier.

Je me suis fortement intéressé à savoir, lors de cette commission, si les abattoirs de Clarens effectuaient encore des tâches de compétence communale pour notre commune. Devant la nouvelle stratégie commerciale développée sur toute la Suisse romande et la mauvaise foi du comité de direction qui a essayé de me faire prendre des vessies pour des lanternes, je leur ai fortement conseillé de changer de statut, de passer du statut public à celui de privé. Conseil fort mal apprécié, car le directeur exécutif m'a traîné chez le préfet.

Du point de vue du statut du SIGE

En tant qu'association de communes, le SIGE constitue une forme de collaboration intercommunale qui offre à ses membres d'accomplir ensemble des tâches de compétence communale.

Comme toute activité étatique, celle d'une association de communes doit répondre à un intérêt public.

En outre, l'association est habilitée à offrir à ses membres ou à des tiers d'autres prestations connexes de celles découlant des buts principaux et optionnels, tel qu'un service de plus offert à la clientèle, service qui contribue à la conservation de celle-ci.

Du point de vue de la Préfecture

Convoqué par le Préfet du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut, M. Roland Berdoz, je lui ai fait part de mes observations.

Ce dernier m'informe qu'il s'est déjà penché sur la question et a formulé une requête au service juridique de l'Etat de Vaud. J'ai reçu un rapport daté du 6 avril 2011, de 7 pages, intitulé "Question relative au commerce de viande pratiqué par l'abattoir de Clarens (SIGE)", rapport qu'il m'a remis à cette occasion.

Fort de ce rapport et de mes constatations faites en commission de gestion, ce qui suit ne peut que motiver mon amendement sur une base juridiquement légale.

Selon le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens, il est indiqué que l'achat de porcs par l'abattoir est une activité économique rentable. Nous savons également selon le rapport de la commission des finances de novembre de cette année que l'abattoir fonctionne et réalise des bénéfices grâce à un changement de politique commerciale.

Stricto sensu, l'achat de bétail, même en vue de l'abattage par l'abattoir, ne relève pas de l'exploitation de celui-ci, ni d'ailleurs d'un des autres buts principaux ou optionnels du SIGE. Au vu de ce qui a été exposé plus haut, l'activité constitue cependant clairement une prestation connexe à l'abattage de bétail et tombe de ce fait dans la définition des tâches spéciales. Elle est donc également admissible au regard des statuts du SIGE, ce qui ne signifie toutefois pas que toutes les communes membres doivent y participer.

La conséquence en est que les communes ne supportent financièrement que les tâches auxquelles elles ont formellement accepté de participer. Le cas des tâches spéciales peut être assimilé à celui des tâches optionnelles, une commune membre pouvant donc refuser d'y participer.

Cet amendement donne la possibilité à notre Conseil de se prononcer conformément à la loi sur les Communes.

En soutenant cet amendement, vous refusez de subventionner les tâches spéciales et optionnelles de notre abattoir intercommunal, à savoir le commerce de viande pratiqué par cet abattoir public.

Je vous demande de soutenir l'amendement ci-dessous et vous remercie par avance au nom de nos contribuables. »

M. Meichtry dépose un amendement demandant la suppression du compte 600.3524, contributions au SIGE.

Il précise que ces contributions concernent l'abattoir, à savoir:

- CHF 216'128.00 pour les frais d'exploitation du CCSPA, centre de collecte des sous-produits animaux;
- CHF 111'052.00 pour le contrôle des viandes donné selon le budget du SIGE.

La discussion est ouverte sur l'amendement de M. Meichtry.

M. le Municipal Pierre RoCHAT remercie M. Franco Meichtry d'avoir déposé cet amendement dans le cadre du budget.

Cela dit, il pense qu'il est peu adéquat en fait de traiter une opération de ce type-là dans le cadre du budget. Au plan général, il comprend le raisonnement de M. Meichtry, qui consiste à dire que finalement une activité publique doit être publique, elle ne doit pas générer des profits.

M. Pierre RoCHAT constate juste que dans toute une série d'autres opérations des collectivités publiques, y compris la commune de Montreux, on peut avoir des activités qui sont des activités qui génèrent un profit. Il pense, au hasard, au vignoble. Finalement, il n'y a pas de contre-indication à tirer un profit de nos propriétés.

Donc en l'occurrence, le fait qu'une structure intercommunale publique génère en parallèle une activité commerciale n'a rien d'extraordinaire. M. Meichtry l'a d'ailleurs rappelé au niveau des statuts de l'association.

M. P. Rochat estime tout à fait aléatoire et illogique de couper au travers de ce budget cette contribution qui est payée, dans le cadre des frais de police pour le contrôle des denrées alimentaires, au SIGE, qui exécute cette validation dans le cadre du service vétérinaire. Il invite donc à refuser cet amendement, parce que l'on déséquilibrerait complètement des éléments de charges liées. Ce n'est pas dans ce contexte-là que l'on doit intervenir. S'il y a lieu d'intervenir, il faut le faire dans le cadre du SIGE comme conseiller intercommunal.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry répond qu'il n'est pas d'accord. Il a reçu un rapport de 7 pages de la préfecture et il en lit la dernière phrase: « La conséquence est que les communes ne supportent financièrement que les tâches auxquelles elles ont formellement accepté de participer. »

Le but de cet amendement n'est pas de tout couper ou de faire un scandale mais de poser réellement la question. A présent, cet abattoir est devenu romand, il s'occupe de toute la Suisse romande, il travaille jusqu'à Genève, en Valais, à Fribourg, sur un mode de travail commercial, qui rapporte un peu d'argent et c'est tant mieux, car c'est depuis 2002 que l'on finance cet abattoir. Il s'agit là de la loi sur les communes.

M. Franco Meichtry parlera de cet amendement demain soir au SIGE. Il fera une interpellation, pour leur dire: « Que comptez-vous faire? Allez-vous continuer longtemps à nous demander de l'argent quand légalement les communes peuvent se prononcer? »

Où M. Meichtry n'est pas d'accord, c'est que c'est à nous de nous prononcer et non pas au SIGE. Si on les laisse faire, dans 10 ans, ils nous pomperont toujours de l'argent. Voilà l'idée.

Mais tout cela découle d'avis juridiques. Ce n'est pas de la vigne qui rapporte de l'argent ou quoi que ce soit. C'est une collectivité publique qui n'accomplit plus de tâches publiques. Donc elle ne peut pas demander de l'argent à la collectivité. Ils font des tâches commerciales, voilà le fond de l'affaire.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller, en tant que rapporteur, aimerait juste préciser, que si le rapport ne mentionne pas cet amendement, c'est qu'il n'a pas été déposé en commission. La commission s'est abondamment intéressée aux questions des charges liées, notamment dans toutes les structures intercommunales.

Beaucoup de temps a été consacré à cette question-là, de façon globale. Le rapport en fait mention. C'est chaque fois un engagement que l'on prend vis-à-vis des autres communes, de nos partenaires, et M. Gfeller pense que cela serait précipité et à son avis néfaste, même en étant d'accord sur le fond avec M. Meichtry, d'accepter un amendement comme cela, dont on ne maîtrise pas très bien les conséquences, parce que, dans tout ce qui est intercommunal, on a pris des engagements avec nos partenaires, et là c'est aller un petit peu vite. Il y a peut-être effectivement un débat de fond à mener, mais il croit que ce n'est pas ce soir qu'il faut commencer à y aller de façon brusque.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli pense que M. Franco Meichtry a raison de se poser la question, en quoi une activité économique, que l'on pourrait même qualifier d'économie privée, doit être subventionnée ou prise en charge par les communes.

La seule question, c'est que les abattoirs ne font pas que ça. Et la part qui est ici, et cette ligne budgétaire qui est à la charge de la commune de Montreux comme des autres communes membres de l'association SIGE, relève uniquement de ce qui est de la compétence des communes, à savoir le contrôle vétérinaire et l'équarrissage des animaux morts sur le territoire de la commune.

Ceci relève notamment des articles 27 et 27e de la loi cantonale d'application du 25 mai 1970 de la législation fédérale sur les épizooties, qui fait que le centre de l'équarrissage, le centre de collecte des sous-produits animaux, le CCSPA comme M. Meichtry l'a dit, est une tâche communale.

La question que M. Meichtry pose ce soir n'est pas: « Faut-il ou pas subventionner l'abattoir respectivement le SIGE pour le faire? » mais c'est: « Veut-on le faire de manière complémentaire et en synergie avec les autres communes par le SIGE? » ou alors, en suivant l'amendement de M. Meichtry, il faut que M. Meichtry soit cohérent et propose un deuxième amendement qui est de mettre un montant estimatif d'environ Fr. 500'000.– ou Fr. 550'000.–, M. le Syndic ne le sait pas lui-même aujourd'hui, pour créer un centre montreusien de contrôle vétérinaire, respectivement de prise en charge des sous-produits animaux, c'est-à-dire des animaux morts sur le territoire de la commune de Montreux.

Et à ce moment-là, Police Riviera, d'ailleurs c'est bien pour cela que cette ligne budgétaire est sous le chapitre Police, quand ils trouveront un chat mort sur le territoire montreusien, ils l'apporteront au centre montreusien, que l'on aura créé tout seul, rien que pour nous, pour éliminer ce chat mort, alors que les autres communes du SIGE continueront à les apporter aux abattoirs de Clarens parce que cela sera pris en charge dans le cadre du SIGE.

Il convient bien de distinguer ce qui est des compétences légales qu'une commune doit assumer en matière de contrôle vétérinaire et de prise en charge des animaux morts sur son territoire. Cette ligne budgétaire vise à ne prendre en charge que ces frais-là. Ce n'est en aucune manière la prise en charge des frais en général des abattoirs, respectivement de la prise en charge de porcs qui viennent de Suisse ou d'ailleurs pour être vendus en Suisse ou en Europe. Et c'est bien cette part qui est mentionnée dans cette ligne budgétaire.

Si le Conseil décide de supprimer cette ligne budgétaire, ce dont il a parfaitement le droit, l'Etat, par le même Préfet, viendra dès demain matin dire à la commune de Montreux: « Très bien, mais au 1^{er} janvier 2013 vous avez votre propre centre, votre propre vétérinaire, votre propre contrôle vétérinaire pour assurer le contrôle d'hygiène, etc. ».

Evidemment qu'il s'agira, à ce moment-là, d'avoir une ligne budgétaire pour assumer cette tâche légale. On ne peut pas passer à côté de la loi fédérale sur les épizooties et de la loi d'application cantonale, qui nous obligent à le faire.

La position de la Municipalité c'est qu'il vaut mieux le faire en partenariat avec les communes voisines, et les synergies que l'on a pu trouver au cours de ces dernières

années démontrent, à tout le moins, que c'est moins cher quand on le fait ensemble que si on le faisait tout seul.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry déclare que M. le Syndic Laurent Wehrli a tout à fait raison. Le centre de collecte des sous-produits animaux représente plus de 600 tonnes. Donc que l'on paie 3 chats écrasés et 1 chien, il n'y a pas de problème.

Le vrai problème et il le tient de la commission de gestion, on paie Fr. 216'128.– de ramassage des sous-produits animaux. En vérité, cette ligne dont M. Meichtry demande la suppression, paie l'évacuation des déchets animaux de l'abattoir. Sur le principe, il est tout à fait d'accord, mais le problème est que l'on paie les frais de l'abattoir, qui sont classés sous les sous-produits animaux.

Et pour le contrôle des viandes donné selon le budget du SIGE, ce vétérinaire contrôle les viandes pour l'abattage, il ne contrôle pas les épizooties sur le secteur de Montreux. On n'en a pas et on paie Fr. 111'000.–. Sur le principe il est tout à fait d'accord. Ce qui lui a mis la puce à l'oreille, c'est le tonnage de collecte d'animaux: il s'est dit qu'il y avait quelque chose qui ne jouait pas.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz trouve que M. Franco Meichtry soulève un problème, qui comme l'a dit le président-rapporteur doit être traité, s'il a lieu de l'être, à un autre moment que ce soir. Il invite M. Meichtry à proposer un postulat ou à intervenir sous la forme qu'il souhaitera, mais dans le cadre du budget M. Forclaz imagine que la grande majorité du Conseil ne va pas accepter un amendement.

Cela dit, les problèmes soulevés peuvent interpeller un certain nombre de personnes et il se fera un plaisir de participer à la commission.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne veut pas allonger inutilement cette soirée, mais tient à préciser, que peut-être on a justement la chance de ne pas connaître d'épizooties majeures sur notre commune parce qu'il y a des tas d'autres contrôles, et il en donne un très simple. Pendant les 16 jours du jazz, le vétérinaire est au service de la commune de Montreux avec un parcours qui dure entre 3 et 4 heures par jour, pour contrôler tous les stands de nourriture situés sur les quais et les autres restaurants éphémères mis en place pendant le jazz, et qui grâce à sa présence et à son action rend service à la commune de Montreux et au contrôle sanitaire de cette manifestation, justement pour éviter des problèmes d'épizooties et c'est lui qui est l'autorité qui permet de dire ce qu'il en est.

Si on ne pouvait pas bénéficier de ce vétérinaire, de nouveau en synergie avec les autres communes de cette région, on devrait mandater un vétérinaire ou avoir un employé « vétérinaire » pour couvrir ces différents frais.

Mais à part cela évidemment, on est prêt à entendre une interpellation, un postulat, pour reprendre ce qui vient d'être dit, si cela devait être nécessaire, pour répondre plus en détail à cette question qu'on ne le fait maintenant.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger est quand même choqué quand il entend dire qu'un Conseiller communal ou intercommunal se fait renvoyer chez le Préfet quand il fait son travail.

Cependant il partage ce qui a été dit par M. Forclaz, et il pense que si le groupe Montreux Libre ne soutiendra pas cet amendement, ce n'est pas parce que ses membres sont contre le fond ou parce qu'ils pensent qu'il ne faut pas se poser la question, mais parce qu'ils pensent qu'il faut revenir sur ce sujet dans un autre cadre.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry déclare que le problème est levé, et pour la bonne marche du Conseil il retire cet amendement en étant conscient qu'il a soulevé un problème pour la commune de Montreux et si l'on peut faire des économies sur ce poste-là, ce sera bienvenu.

M. le Président ouvre la discussion finale sur le préavis tel qu'amendé, donc avec un seul amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 26/2012 de la Municipalité du 12 octobre 2012 relatif au budget communal ordinaire pour 2013,

vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver tel qu'amendé le budget communal ordinaire pour 2013.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 avis contraire.

8.4 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.– accordé dans le cadre du préavis N° 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux (27/2012) (rapp.: M. Alain Imhof)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite apporter une précision orale au rapport que vous avez sous les yeux, puisque cette précision n'a pas été transcrite dans le rapport lui-même malgré ma demande.

Rassurez-vous, je ne vais pas refaire la séance de commission ce soir.

La Commission de gestion a souvent été évoquée lors de cette séance et c'est pourquoi j'étais intervenu par un commentaire qui stipulait que la CoGest aurait pu être informée, par l'intermédiaire du rapport d'exécution des travaux, du problème de pollution de ces terres.

Il m'a alors été répondu que ce printemps, lors du contrôle du préavis 31/2010, le montant du dépassement n'était pas connu. Réponse que vous trouvez rapportée au chapitre 2, 3^{ème} tiret du présent rapport.

A ce stade, j'aimerais relever que j'ai encore quelques notions de lecture et que j'avais déjà bien compris cette information, stipulée dans le chapitre 2 du préavis 27/2012.

Là n'était donc pas ma question ou tout du moins mon commentaire du moment. Mais peut-être ne nous sommes-nous pas bien compris ou alors n'avons-nous pas voulu nous comprendre?

Ce sont bien sur les faits, à savoir cette découverte de terre polluée, connus au moment du contrôle du préavis puisque les travaux étaient terminés, que la Commission de gestion aurait souhaité être informée. Et c'est bien sur ce commentaire que je m'attendais à avoir une réponse... circonstanciée.

Bref, à la veille de festivités joyeuses, "Ne nous fâchons pas", comme dirait le titre d'un célèbre film de Lautner. Et je reste à supposer qu'il ne s'agit que d'un souci de communication et non d'une volonté délibérée de cacher... les miettes sous le tapis.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alain Imhof, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 27/2012 de la Municipalité du 5 octobre 2012 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.– accordé dans le cadre du préavis N° 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du complément de crédit nécessaire au bouclage du préavis N° 31/2010;

2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.– au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement (compte N° 351.04.3312) sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.5 sur le préavis relatif au budget 2013 du Fonds culturel Riviera (28/2012) (rapp.: M. José Jorge)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'approuver le budget 2013 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.6 sur le rapport-préavis relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.– (29/2012) (rapp.: M. Yann Krebs)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Olivier Blanc déclare qu'il ouvrira d'abord une discussion générale et ensuite une discussion spécifique sur l'amendement de la commission. S'il y a d'autres amendements à déposer, il faudrait qu'ils soient déposés pendant la discussion générale et après M. le Président s'érigera les questions.

La discussion générale est ouverte.

M. Patrick Aubort déclare que, avant que l'on s'écharpe sur ce dossier, il tient à dire qu'il ne représentera pas son amendement concernant les 80 %.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts est favorable à cette proposition. En effet, celle-ci permet de faire de la prévention envers des personnes en rupture susceptibles de créer des difficultés, tout cela en créant du lien social en amont, en créant un nouveau dispositif alors que ceux actuellement en place sont plutôt palliatifs. Nombre de

communes d'une taille comparable à la nôtre ont déjà fait ce pas et ont engagé un ou plusieurs travailleurs sociaux hors murs.

La Municipalité a ainsi parfaitement veillé à proposer cette fonction nouvelle au regard des expériences d'autres localités, tout en prenant en compte les dispositifs existants dans notre région. Ainsi, le TSHM travaillera en collaboration étroite avec l'ensemble des structures existantes, notamment avec le Ginkgo, les services sociaux, l'animateur jeunesse et toute une série d'autres qui sont citées dans le préavis, sans constituer de doublon.

La question des doublons était précisément un des points qui a préoccupé la commission lors de sa séance, puisque certaines personnes se sont demandé si le "travailleur social hors murs" était vraiment nécessaire en regard de la présence de l'animateur jeunesse sur notre commune.

En fait il s'agit de deux emplois tout à fait différents, puisque d'un côté l'animateur jeunesse tient un espace de vie avec des règles, espace destiné à tous les adolescents et les jeunes, mais qui n'est pas particulièrement orienté vers ceux ayant des difficultés d'insertion sociale. Pour le jeune en rupture, par contre, cette offre n'est pas en adéquation avec ses besoins, puisque pour pénétrer dans un tel centre d'animation, il faut que la personne fasse elle-même la démarche, ce qui est particulièrement difficile pour les jeunes qui sont dans cette situation de rupture. Et quand bien même il aurait la force de faire la démarche, cette personne-là n'a pas besoin d'un centre d'animation ou d'un centre de loisirs, mais d'une prise en charge sociale. Donc c'est bien à ce type de travail qu'est formé un TSHM.

Précisons encore que l'engagement d'un TSHM sera bénéfique pour tous, bien sûr pour les personnes en rupture elles-mêmes, mais également pour l'ensemble de la population, qui n'a pas à subir les nuisances des personnes en difficulté. Plus largement encore, pour l'ensemble de la société, puisqu'une société dans laquelle chacun trouve sa place est certainement infiniment plus confortable pour tous qu'une société dans laquelle une frange de la population se trouve marginalisée. Merci ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne peut s'affirmer tout à fait convaincu de la nécessité d'engager un TSHM pour notre commune. En effet, le nombre de personnes concernées est particulièrement restreint et le territoire de notre commune relativement éclaté. De plus, nous ne savons pas si une telle mesure permettra ou non de réduire le sentiment d'insécurité en aidant certaines personnes à se sortir de la rue ou de leur détresse sociale; encore faut-il démontrer le lien entre détresse sociale et sentiment d'insécurité.

Mais le fait est que nous ne serons pas fixés sur ces questions avant d'en avoir fait l'expérience. Or une expérience doit être pourvue d'une échéance au terme de laquelle le projet est automatiquement remis en question. La conclusion n° 3 du préavis prévoit certes un rapport d'évaluation après deux ans d'activité. Si un tel rapport devait conclure au manque d'intérêt pour notre commune d'employer un TSHM, il serait néanmoins difficile de revenir en arrière, par exemple en déposant une proposition quelconque intitulée "Virer le TSHM" ou en agissant par voie budgétaire.

Par conséquent, il convient à notre sens d'amender le préavis de sorte que ce dernier ait d'emblée une durée de validité limitée à trois ans, comme cela a été fait par exemple pour la subvention aux abonnements de transports publics. Cela permettrait d'assurer la tenue d'un débat public au terme des trois ans, sans avoir besoin de le provoquer par le dépôt d'une proposition qui pourrait paraître hostile ou antisociale. Nous avons donc l'honneur de déposer un amendement qui n'a pas été débattu en commission (chacun son tour) et qui est le suivant:

Amendement aux conclusions du rapport-préavis n° 29/2012:

1. de créer un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % ***pour une durée déterminée de trois ans***;
2. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2013, ***2014 et 2015*** selon le détail ci-dessous:
 - 2.1 [*inchangé*]
 - 2.1 [*inchangé*]
3. de ***demander à la Municipalité de lui présenter un rapport d'évaluation au terme de la période prévue à la conclusion n° 1***;
4. [*inchangé*].

Enfin, nous vous recommandons d'accepter ce préavis tel qu'amendé, soit avec celui que Montreux Libre propose et celui de la commission. Merci ».

La discussion continue.

M. José Jorge donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe socialiste acceptera ce préavis. Il nous semble légitime de donner à la Municipalité les moyens de mettre sur pied un véritable dispositif de travail social de proximité et d'engager un travailleur social hors murs qui pourra s'insérer dans un important réseau régional déjà existant, ainsi que dans l'équipe de l'Animation jeunesse.

Certes, il ne pourra pas résoudre tous les problèmes que peuvent rencontrer les jeunes de notre commune et engager un TSHM ne signifie pas qu'il n'y aura plus aucun problème créé par des jeunes sur le territoire communal. Cependant, celui-ci ira à leur rencontre sur le terrain, prendra le temps de créer une relation de confiance avec eux et pourra les orienter auprès d'autres institutions le cas échéant. Il est facile de s'indigner lorsqu'un jeune commet un délit, mais donnons leur aussi la possibilité d'être accompagné par une personne formée et compétente pour les accompagner.

Tous les jeunes n'ont pas la chance d'être épaulés par des parents présents qui peuvent leur proposer divers loisirs durant les week-ends et les emmener au club de sport chaque soir pour se défouler. Face à ces jeunes, il est de notre responsabilité de Conseillers communaux d'accepter ce préavis pour leur donner un coup de pouce.

Des jeunes qui sont pris en charge assez tôt auront plus de chance de s'en sortir, de trouver une place dans notre société ainsi qu'un emploi. Et ces jeunes-là c'est la société de demain!

Ce préavis n'est donc aucunement un chèque en blanc mais bien un investissement de la part de notre Commune. »

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A mon goût, ce préavis ne donne pas assez d'éléments précis pour qu'il soit pris en considération.

En effet, le nombre de jeunes concernés n'est clairement pas défini: on parle de 15 à 30 jeunes. Cela vaut-il vraiment un TSHM à 100 %, un investissement de Fr. 154'900.– par année? J'en doute.

Il nous a été expliqué, lors de la commission, que ces jeunes ne sont pas forcément en rupture sociale, mais qu'ils créent un sentiment d'insécurité. Quelle influence aura le TSHM? Dissoudre les groupes? Aucun argument ni aucun chiffre nous démontrent, à ce jour, la nécessité d'un poste de TSHM à Montreux.

De plus aucun résultat des TSHM présents dans d'autres villes nous ont été présentés. Attendons de voir leur résultat.

Au vu de ce qui précède je vous invite à refuser ce préavis. Merci de votre attention. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je remercie tout d'abord le président-rapporteur de son excellent rapport, qui synthétise parfaitement le rôle et les difficultés liés à ce poste. Je retiens surtout qu'il a été souligné qu'il est pratiquement impossible de fixer des critères quantitatifs, ce qui nous laisse alors fort dubitatifs à investir une telle somme sans un retour clair. Nous avons de nombreux doutes quant à son utilité. Du reste, M. Despond vient d'en citer quelques-uns.

Le groupe UDC a demandé, à plusieurs reprises et pour différents thèmes, des indicateurs qui permettraient de mieux évaluer une mesure ou une autre et ce n'est pas parce que c'est difficile que ce n'est pas possible. Du reste, à la lecture du rapport, nous avons eu la même idée que Montreux Libre, c'est-à-dire déposer un amendement qui limiterait la durée aux premiers résultats, afin que la décision soit prise de manière à en rediscuter à son échéance et que cette discussion soit éclairée par des faits.

Le groupe UDC soutiendra donc l'amendement de Montreux Libre et l'amendement déposé en commission.

Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz intervient après son collègue Florian Despond pour apporter un autre point de vue du PLR. Il rassure, il ne se déchire pas autant que l'UMP en France, mais sur ce sujet il y a deux tendances au PLR. Donc chacun votera en son âme et conscience comme d'habitude.

Une partie du groupe PLR pense qu'il convient de tendre la main à des jeunes déstructurés qui ont un démarrage difficile dans la vie. Il convient aussi de contenir ou pour le moins d'essayer de diminuer la violence et les incivilités, d'améliorer la sécurité des habitants, des commerçants et des visiteurs.

Certes le travail d'un TSHM est très difficile, pour ne pas dire impossible, à mesurer. C'est un travail de fond, mais il y a un pari à faire, ou on croit qu'il y a quelque chose à faire ou on ne le croit pas.

Néanmoins, on demande à la Municipalité de très bien choisir la personne qui fera ce travail, de l'encadrer et de la soutenir un maximum et de tout mettre en œuvre pour vérifier, à défaut de résultats chiffrables, l'engagement et la motivation de ce collaborateur, parce que c'est la seule chose, qui à notre sens, pourra faire la différence.

Donc une partie du groupe PLR soutiendra ce préavis.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet va se positionner au nom de la Municipalité, non seulement sur les amendements, mais également sur un plan plus général, quitte à ne pas réintervenir ensuite.

Par rapport à ce qui a été indiqué tout à l'heure par les divers intervenants, effectivement tous ont remarqué, à la fois dans le préavis et dans toutes les démarches qui ont été celles de la commission, que les synergies régionales sont absolument fondamentales pour la mise en place d'abord d'un dispositif puis de l'intervention d'un travailleur social dans ce dispositif.

Que cela soit bénéfique pour tout le monde, pour toute la société, c'est évidemment un des objectifs fort qui a été visé. Quant à la précision, la précision a été donnée certes en commission, il est difficile de quantifier, mais cette précision a été également mise en évidence auparavant dans les Etats généraux de la cohésion sociale qui, au cours de plusieurs heures de débat, ont permis de prendre la mesure de ce type de travail dans d'autres communes et de se rendre compte de ce que cela représentait.

Le préavis renvoie à ces Etats généraux. Effectivement, on n'a pas voulu mettre le détail complet, car cela aurait fait quelques dizaines de pages de plus, ce n'était pas adéquat, chacun pouvait y revenir. Donc Mme Pellet récuse le fait de ne pas avoir été assez précise.

Autre élément: il est demandé que les différentes positions et propositions de la Municipalité soient éclairées par des faits. On a mis en évidence des faits sur la commune, on en a parlé en commission, on a donné des exemples, en particulier de jeunes à la dérive. Les faits ont donc été donnés. La Municipalité ne s'oppose absolument pas aux amendements déposés, ni à celui de la commission ni à celui que propose Montreux Libre relatif à une évaluation sur 3 ans. Ce dernier est parfaitement admis avec même en plus, la démarche ayant commencé par des Etats généraux, il serait également utile pour un bon ancrage de ce poste et de son travail, qu'il y ait également des Etats généraux aussi au moment de cette évaluation. Et de cette façon, la double démarche permettrait de se rendre compte du chemin parcouru et de ce qui est envisagé.

Car oui il y a ici, sur notre commune, sur le territoire communal, des jeunes à la dérive ou même des moins jeunes qui sont actuellement en train de lâcher prise. Il

faut regarder la réalité en face, on a des personnes malheureusement incapables d'activer seules les ressources qu'elles pourraient avoir à disposition. Des personnes à la dérive, mais auxquelles on peut, par la décision du Conseil, éviter le naufrage.

Ce n'est pas quand la situation a dégénéré complètement qu'il faut prendre des mesures et intervenir. Avec un travailleur social hors murs, inséré dans un dispositif de travail social de proximité, Montreux prend en charge les problèmes, les traite de façon sérieuse, professionnelle et surtout humaine. La Municipalité est consciente de la situation, ce n'est pas par fantaisie ou par mode qu'elle propose la création de ce poste. Elle est convaincue de sa nécessité dans le plein exercice d'un poste complet.

Il y a plusieurs jeunes de notre commune qui ont une faiblesse grave, voire une véritable détresse sociale. Alors en guise de conclusion, Mme la Municipale Jacqueline Pellet citera simplement la Constitution fédérale, qui dit: « La force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » Il faut donc montrer la force de la communauté montreusienne en se préoccupant du plus faible de ses membres.

Applaudissements dans l'assemblée.

M. le Président passe à l'amendement de la commission et laisse M. Yann Krebs le présenter.

M. Krebs précise que le 1^{er} amendement concerne le point 2.2 des conclusions. Dans le rapport-préavis, il est mentionné dans les charges de fonctionnement, l'achat d'équipements, de matériel d'exploitation et de matériel informatique. La commission a jugé que ces frais d'achats ne seraient valables que pour la 1^{ère} année d'activité et qu'il n'y avait pas besoin de les reporter au budget d'année en année.

L'amendement stipule de mentionner à la fin du point 2.2, charges de fonctionnement par les comptes N° 171.10xx pour un montant de Fr. 32'000.–, **la première année.**

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. On passe donc au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité moins 2 avis contraires et 2 abstentions.

M. le Président passe au 2^{ème} amendement qui a été déposé par M. Staeger. Il propose de le considérer comme un seul amendement, puisqu'en fait il n'y a qu'une seule idée, c'est de passer à 3 ans, ce qui donne les modifications suivantes:

A la conclusion 1, on rajoute: **pour une durée déterminée de 3 ans.**

A la conclusion 2, on parle d'inscription aux budgets **2013, 2014 et 2015** et non pas 2013 et suivants.

Les points 2.1. et 2.2. ne sont pas modifiés par cet amendement.

Et au point 3, cela est plutôt rédactionnel: de **demander à la Municipalité de lui présenter un rapport d'évaluation au terme de la période prévue à la conclusion n° 1.**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. On passe au vote sur l'amendement Staeger.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité moins 4 avis contraires et quelques abstentions.

M. le Président ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yann Krebs, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis N° 29/2012 du 12 octobre 2012 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.–,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de créer un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100 % pour une durée déterminée de trois ans;
2. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2013, 2014 et 2015 selon le détail ci-dessous:
 - 2.1 charges de personnel et sociales liées pour un montant de CHF 122'900.– au maximum selon le profil de la personne engagée;
 - 2.2 charges de fonctionnement par les comptes N° 171.10xx pour un montant de CHF 32'000.– la première année;
3. de demander à la Municipalité de lui présenter un rapport d'évaluation au terme de la période de trois ans;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

M. Aurelio Mastropaolo demande le vote à l'appel nominal. Sa proposition n'étant pas soutenue par 10 conseillers, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions telles qu'amendées à l'unanimité moins 15 avis contraires.

8.7 sur le rapport-préavis relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics (30/2012) (rapp.: M. Stéphane Barbey)

Ce rapport ne se trouvait pas dans l'enveloppe, il a été transmis sous pli séparé ou par courriel. M. le Président Olivier Blanc déclare qu'il serait évidemment souhaitable que l'on reçoive désormais les rapports en temps utile.

M. le Président ouvrira d'abord une discussion générale, puis il passera à la discussion et au vote du règlement article par article. Ensuite, on discutera du règlement dans son ensemble et on passera au vote à ce sujet.

Il est vrai que le préavis, formellement, ne parle, dans les conclusions, que de prolongation du règlement. Mais il pense que cela revient de fait à l'accepter de nouveau.

La discussion générale est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts se rallient aux conclusions de la commission et soutiennent le préavis de la Municipalité tel qu'il est présenté.

En effet, il permet de soutenir valablement le transfert modal et récompense l'utilisateur régulier. Dans le cadre d'une réflexion sur la consommation énergétique de la commune, très chère à la Municipalité et à de nombreux Conseillers communaux, le recours aux transports en commun plutôt qu'individuel permet de rationaliser la consommation énergétique des déplacements, et doit dans ce sens être salué.

Cette mesure par ailleurs fonctionne admirablement et sert brillamment la cause qu'elle défend, puisque les chiffres présentés dans le préavis nous permettent donc d'estimer à 20 % la part d'abonnements vendus induits par cette mesure, ce qui est, à mon sens, considérable.

D'autre part, un des arguments les plus répandus, en ce qui concerne la non utilisation des transports publics, sont les prix. Combien de fois n'entend-on pas des doléances à ce sujet, qui sont par ailleurs largement justifiées dans certains cas.

Mais ce ne sont pas là les seuls points positifs. Comme il a déjà été relevé par un collègue lors de la séance précédente, cette mesure comporte également un aspect social: alors que l'on est dans une société de plus en plus compétitive, où les écarts salariaux se creusent et où malheureusement la précarisation de certaines couches de la population s'étend, une telle mesure apporte une bouffée d'oxygène aux budgets les plus précaires.

Puisque l'on est dans les chiffres, mentionnons-en un, relatif au budget de notre commune cette fois-ci, puisque comme il a été indiqué dans le préavis le montant de la mesure se voit remboursé à 60 % par la péréquation. Il serait donc ainsi dommage de ne pas en profiter.

Enfin, dernier élément, certainement constaté par tous également, c'est la popularité de la mesure. En effet, c'est certainement une des prestations communales qui est la plus connue et la plus appréciée et qui donne une image très positive de la commune auprès de l'habitant et du contribuable. A l'heure où l'on constate parfois une certaine défiance envers la politique, nous avons ici, Mesdames, Messieurs, l'occasion de montrer combien celle-ci est bénéfique par des mesures concrètes. Merci. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra le présent préavis. Nous sommes persuadés de l'utilité de cette subvention. Non seulement parce que nous avons pris une part active dans son élaboration en la portant de Fr. 150.– à Fr. 300.–, mais surtout parce que les échos que nous en avons eus, au détour de diverses conversations avec nos concitoyens, sont tous positifs.

Il faut dire qu'il s'agit d'une mesure incitative très forte, puisqu'elle rembourse près de la moitié du prix d'un abonnement de bus pour une ou deux zones, respectivement cela coûte Fr. 660.– à Fr. 700.– par année.

Nous n'y voyons pas une solution "arrosoir" comme d'aucuns au sein de notre assemblée, puisque cette subvention cible les usagers des transports publics confirmés ou potentiels. Il y a donc un lien de connexité évident entre le cercle des bénéficiaires de la subvention et l'objectif poursuivi, soit de créer un terreau fertile à l'usage le plus large possible des transports publics.

Nous vous encourageons par conséquent à accepter ce préavis tel quel. »

La discussion continue.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La volonté ou non de distribuer cette aide financière à tous est bien une vision politique. Pour une majorité de la droite, il faut cibler les bénéficiaires de cette aide et, dans ce sens, je me permets de redéposer mon amendement, à savoir: "Limiter cette subvention selon la capacité financière du requérant".

M. le Président déclare qu'il a un petit problème formel avec la proposition de M. Hess: ce point procède du règlement et donc l'amendement devrait porter sur un article du règlement. On peut en discuter mais au-delà de cela, c'est un problème formel, sur le fond il n'a pas à avoir d'opinion, mais il voit mal comment on pourra appliquer un règlement.

Il croit plutôt que M. Hess désire le renvoi du règlement à la Municipalité pour qu'elle aille dans son sens, M. le Président demande si c'est bien le cas?

M. Hess répond, que par rapport aux conclusions qui sont données, c'est un amendement qui en fait modifie les conclusions telles que présentées. Donc M. Hess ne modifie pas le règlement. Il demande juste, par rapport aux conclusions, de modifier les conclusions telles qu'elles sont présentées.

Mais M. le Président s'excuse, mais comme le règlement dit que c'est une subvention unique de Fr. 300.–, cela est écrit dans le règlement, l'amendement de M. Hess est contraire au règlement. A ce moment-là, M. le Président ne voit pas très bien où on peut le mettre, il se pose la question et a quelques difficultés.

M. Yanick Hess prend note.

M. le Président Olivier Blanc déclare que si M. Yanick Hess le souhaite, il peut prendre cela pour une motion d'ordre et si M. Hess souhaite le renvoi de l'objet à la Municipalité ou en commission, pour que la question soit réétudiée, cela peut se faire aussi.

M. Hess répond que par rapport à la volonté telle que discutée en commission, il laisse tout pouvoir à la Municipalité pour qu'elle revienne avec une proposition qui va

dans le sens de l'amendement. Donc c'est à la Municipalité de revenir par la suite par rapport à un texte.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président rappelle que les votes sur chaque article laisse libre sur le fond. Il mettra de toute façon le règlement globalement au vote et les conclusions globalement au vote.

Mais cela étant, il est bien clair qu'il doit quand même faire voter article par article puisque le règlement du Conseil le prévoit.

Article 1

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

On passe au vote de l'article 1.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article à une large majorité.

Cependant, de nombreux conseillers ne prennent pas part au vote.

M. Jean-Marc Forclaz sera bref, il ne sait pas s'il a été mal servi, mais il n'avait pas le règlement dans son enveloppe. On est donc en train de voter sur quelque chose que l'on n'a pas sous les yeux.

M. le Président déclare que ce règlement se trouve au dos du préavis, et il est effectivement court: il n'a que 4 articles.

M. le Président recommence le vote sur l'article 1.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article à l'unanimité moins 2 avis contraires et quelques abstentions.

Article 2

La discussion est ouverte.

M. Hess pense que l'amendement déposé viendrait au point 2, donc il peut être rajouté à cet endroit-là si formellement il faut respecter ce qu'il se passe.

Donc l'amendement, à savoir: « Limiter cette subvention selon la capacité financière du requérant », viendrait au point 2.

M. le Président n'est pas d'accord.

M. Hess relève que si le point 2 est: « Par bénéficiaire, on entend toute personne physique remplissant les 2 conditions suivantes ... », on peut rajouter un point dans le point 2 qui serait: « Limiter cette subvention selon la capacité financière du requérant ».

M. le Municipal Caleb Walther va essayer de clarifier un peu la situation. Effectivement, on a un règlement qui a été repris, c'est donc le même règlement qui avait été accepté par le Conseil communal, il y a 3 ans.

Ce règlement est discret et il est court, mais il existe quand même. Et si on lit le point 1 qui a été voté à 3 reprises, dans des conditions plus ou moins claires, il précise bien: « La Commune de Montreux alloue à chaque bénéficiaire une unique subvention annuelle personnelle non transmissible d'un montant de Fr. 300.— ». Donc l'amendement de M. Hess contredit ce point du règlement.

Après on peut très bien jouer sur les personnes qui peuvent bénéficier de cette subvention, mais l'article 1, en l'état, tel qu'il est proposé par la Municipalité est clair, c'est Fr. 300.– pour tous les bénéficiaires, quel que soit leur revenu.

D'après M. Caleb Walther, pour que cela soit clair, mais il croit qu'il y a eu un petit débat entre M. le Président Olivier Blanc et M. Yanick Hess, c'est que si l'amendement de M. Hess devait passer, la Municipalité devrait revenir sur cet objet, parce que l'amendement de M. Hess est pour l'instant assez flou, l'intention étant que le montant de la subvention soit en lien avec la capacité financière de la personne qui en fait la demande. Cela peut dire beaucoup de choses.

Etant un peu mathématicien à ses heures perdues, M. le Municipal Caleb Walther arrive à inventer plein de formules, plus ou moins compliquées, qui toutes répondent à cet amendement. Donc il est évident que c'est un peu difficile, même si techniquement c'est juste, de voter maintenant sur ce point 1 du règlement, sans avoir la volonté du Conseil communal sur cet amendement-là, vu que l'amendement ne rédige pas complètement un remplacement de ce point 1.

Soit on rédige en vitesse un nouvel article 1 au règlement, ce qui semble un petit peu difficile, soit peut-être le plus sage ce serait de voter l'amendement de M. Hess et ensuite de voter le règlement. Si l'amendement de M. Hess devait passer, la Municipalité doit retirer ce préavis en l'état.

M. le Municipal Caleb Walther se permet de proposer à M. le Président Olivier Blanc de passer à la discussion maintenant, puis au vote de l'amendement de M. Hess, avant le règlement.

M. le Président déclare que dans la mesure où on vote un règlement, il ne peut pas y avoir un amendement qui va contre le règlement. Si on le souhaite, on le mettra dans le règlement et le règlement pourra être retiré.

La discussion continue.

M. Christophe Privet doit donner raison à M. Yanick Hess sur un point, effectivement l'amendement proposé doit bien être présent dans le point 2. M. Privet regrette simplement que M. Hess n'ait pas pris le temps de mieux se préparer sur ce point-là et de venir avec un montant précis.

Donc on ne va pas pouvoir aller dans le sens de M. Hess parce qu'il manque cet aspect-là des choses et effectivement, comme l'a souligné M. le Municipal Caleb Walther, cela change aussi la qualité du règlement.

Or là on a besoin de clarté, de choses concrètes pour savoir qui bénéficiera ou pas de cet avantage, par rapport à sa capacité financière.

La discussion continue.

M. Grégoire Furrer avoue qu'il est un petit peu mal à l'aise, parce que c'est quand même un sujet important et il a le sentiment que l'on est en train de cafouiller. Il ne fait aucune remarque sur le déroulement de la séance, mais il a le sentiment que l'on fait passer un peu un vote rapide, on a voté 3 fois, on ne sait pas trop si l'on a voté oui ou non, ce qui le rend mal à l'aise.

Effectivement, il y a un problème politique dont on peut débattre et c'est le lieu. Aujourd'hui on a un système qui fonctionne, qui a été l'émanation, si ses souvenirs sont bons, d'un postulat. On a fait un test pendant 3 ans. Aujourd'hui, on en arrive à la conclusion que cela fonctionne, mais très honnêtement il pense que dans la salle il

y a des avis qui sont relativement différents et il trouve que la proposition de M. Hess est assez juste.

M. Furrer déclare ses intérêts: il est un fervent défenseur des transports publics, il a personnellement un abonnement général. Il y a quelques années qu'il a renoncé à la voiture, il est très heureux du gain de pouvoir d'achat que cela lui permet dans son budget, le fait de ne plus avoir de véhicule et de se déplacer en transports publics. C'est un choix qu'il a fait et il est favorable à ce genre de choix.

Il est tout à fait conscient qu'il peut y avoir des gens qui ont des difficultés financières et qui sont très heureux de pouvoir bénéficier d'une aide de la commune, mais il pense aussi que cette aide a un effet pervers qui est un effet d'aubaine. Il y a énormément de gens qui ont des moyens et pour qui l'achat d'un abonnement des transports publics n'est pas très lourd dans le budget et peuvent tout à fait se passer de cette aide.

Il trouve que l'idée d'avoir quelque chose qui soit un peu en fonction des capacités financières de la personne, cela est tout à fait juste. Peut-être que certaines personnes pourraient même, et cela ne le choquerait pas du tout, avoir même plus que Fr. 300.–, s'ils en faisaient la demande et qu'ils prouvaient vraiment qu'il est nécessaire de les aider davantage. Par contre, il pense qu'il y a des gens qui profitent simplement de cet effet d'aubaine.

Alors si on était dans une situation budgétaire où vraiment l'argent coulait à flots et où effectivement on ne savait pas quoi faire de l'argent, à la limite pourquoi pas, on peut alors aussi subventionner ceux qui n'en ont pas besoin. Mais il croit qu'aujourd'hui on n'est pas dans cette situation. Donc oui, il pense que la proposition de M. Hess est juste et M. Furrer rejoint M. Caleb Walther, qui dit qu'il faudrait d'abord faire voter l'amendement pour savoir si effectivement le Conseil, dans sa majorité, souhaite renvoyer cette proposition à la Municipalité, afin que la Municipalité vienne avec des solutions.

M. Furrer est également conscient qu'il faut arriver avec une solution technique pour que la proposition de M. Hess soit suivie d'effet: il ne sert à rien de voter sur le fond si, à la fin, on se rend compte que dans la forme on ne peut pas mettre cela en pratique.

M. Grégoire Furrer pense donc que la solution de M. le Municipal Caleb Walther est juste et il aimerait, si cela est possible, que l'on procède de cette manière-là.

M. le Président déclare que c'est ce qu'il va faire. Il va lire l'article 2, il fera voter l'amendement et après on regardera la réaction municipale. La solution qu'il proposait est à peu près équivalente, seulement elle lui paraissait plus logique. Renvoyer le projet à la Municipalité en lui demandant d'aller dans ce sens-là.

Maintenant on peut faire un amendement formellement mal rédigé et forcer la Municipalité à retirer son préavis. C'est à peu près équivalent.

La discussion continue.

Mme Irina Gote, par rapport à ce que vient de dire M. le Président Olivier Blanc, s'oppose complètement à ce que l'on renvoie le préavis à la Municipalité, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la commission réunie pour étudier cet objet a siégé durant plus de deux heures, et malheureusement le rapport du président de la commission n'est pas

très complet. Ce qui fait que l'on revient avec la même discussion que l'on a eue à travers la commission durant deux heures et elle le regrette fortement, parce que là il y avait tous les arguments qui ont été donnés pour que l'on puisse comprendre les tenants et les aboutissants et que l'on puisse comprendre pourquoi la commission, par 8 oui et 2 non, a décidé de refuser l'amendement qui a été déposé par M. Yanick Hess et d'accepter le préavis municipal tel que proposé, donc sans aucun amendement.

Alors, avant de refaire le débat, Mme Gote se positionne clairement. Il faut donc, comme cela a été fait en commission, d'abord voter l'amendement, et si l'amendement passe à ce moment-là, bien entendu, le préavis retourne à la Municipalité, mais d'abord il faut avoir la discussion sur l'amendement.

M. le Président demande à M. Hess de lui remettre son amendement par écrit.

M. le Président donne lecture de l'article 2:

« Par bénéficiaire, on entend toute personne physique remplissant les 2 conditions suivantes:

- avoir son domicile fiscal sur le territoire de la Commune de Montreux;
- être en possession d'un abonnement annuel en cours de validité de libre circulation sur tout ou partie du réseau des transports publics desservant la Commune;

M. Hess aimerait rajouter:

- **limiter cette subvention selon la capacité financière du requérant.**

et l'article continue naturellement:

En sont exclus les écoliers et toute autre personne en possession d'un abonnement payé ou subventionné par la Commune ou par des financements cantonaux ou fédéraux en fonction d'autres dispositions réglementaires ou légales. »

M. le Président ouvre donc la discussion sur l'amendement de M. Hess.

M. Christophe Privet déclare que pour lui, de nouveau, il manque une précision claire sur qu'est ce que sont les capacités financières d'une personne? Et où il s'inquiète particulièrement ici c'est que l'on parle d'une subvention de Fr. 300.–.

On l'avait déjà votée il y a 3 ans, avec le règlement qui était annexé au rapport de la présente discussion et deuxièmement, il s'inquiète qu'on surcharge nos services administratifs pour vérifier si quelques personnes auraient ou n'auraient pas droit à cette subvention.

Il croit que l'on a vu les résultats, cela a bien fonctionné, il n'y a pas eu d'abus. Autant il peut comprendre ses collègues de droite sur le souci de respecter les deniers publics, mais là il s'inquiète de savoir si l'on ne va pas créer une machine à contrôler et ainsi ne pas atteindre l'objectif que l'on a visé, à savoir intéresser nos citoyens aux transports publics.

En conséquence de quoi, Montreux Libre ne soutiendra pas cet amendement.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que, comme l'a dit son collègue, le système actuel a fait ses preuves, beaucoup de personnes s'en contentent. On trouve effectivement que

cet amendement est peu clair, il oblige à reprendre tout le projet et finalement, il apporte beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Tout d'abord si on se limite à un cercle restreint de personnes, on leur demande de fournir des papiers. On arrive peut-être à en stigmatiser quelques-uns, on rend de façon générale le système beaucoup moins attractif.

Et précisément si le système est attractif et intéressant, c'est qu'il permet à tous de bénéficier de la mesure et finalement des transports publics. Le report modal peut fonctionner uniquement si la part la plus importante des gens utilisent les transports publics.

D'autre part, une personne en transports publics coûte beaucoup moins cher qu'un automobiliste sur les routes et donc évite un certain nombre de frais à la collectivité comme les parkings et l'usure des routes.

Et surtout, comme M. Chiaradia l'a dit tout à l'heure, c'est une mesure qui est remboursée à 60 % par la péréquation. Donc cela serait vraiment bête de ne pas en profiter et de ne pas laisser la majorité des citoyens en profiter.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que, par rapport au fond de l'amendement, le groupe socialiste est totalement opposé à l'introduction d'un quelconque critère pour l'attribution de cette subvention.

Cette subvention doit être pour tout le monde, riches ou pauvres. Elle a un rôle incitatif. Elle doit inciter les Montreusiennes et les Montreusiens à utiliser les transports publics. Et en entendant ses différents collègues de droite, Mme Gote ne peut que dire bravo! L'objectif est atteint puisque ces Messieurs disent que les personnes qui ont les moyens utilisent les transports publics et donc ils utilisent la subvention. Et bien c'est parfait! Si toutes ces personnes laissent leur voiture à la maison pour utiliser les transports publics, l'objectif est atteint et on doit poursuivre impérativement sur cette voie.

Cela a clairement des effets sur l'environnement, sur l'écologie et Mme Gote est persuadée qu'il faut absolument continuer de poursuivre dans cette voie.

La discussion continue.

M. Heinz Schoeneich déclare que pour lui cette subvention représente, d'une certaine manière, un retour sur investissement par rapport à tous les impôts qu'il paie. Donc il la conservera et votera en faveur de cette subvention.

La discussion continue.

M. Bernard Schmid soutiendra l'amendement proposé par M. Yanick Hess pour les raisons suivantes.

On a mentionné, et cela figure notamment dans le rapport de la commission, comme argument contre cet amendement, d'une part le fait que la subvention a un caractère incitatif pour l'environnement, cela a été largement évoqué ici également.

Il se demande si ce caractère incitatif est réellement valable pour tous les bénéficiaires et dans quelle mesure les bénéficiaires qui ont la chance d'avoir une situation financière aisée vont vraiment y voir une différence, est-ce que ces Fr. 300.– pour eux vont vraiment faire une énorme différence et les inciter à changer leur mode de vie? Il espère qu'il puisse en être ainsi, mais il pense malheureusement

que l'on fait acte d'une grande naïveté en le pensant et il rejoint en cela l'avis de son collègue Grégoire Furrer, et de penser que c'est plutôt, pour certains, simplement une bonne aubaine.

M. Schmid appelle également ce Conseil à un peu de cohérence. On vient de voter et d'accepter un budget déficitaire. Or on ne vote pas sur Fr. 300.– en ce moment mais sur Fr. 700'000.–. Fr. 700'000.–, c'est majeur comme poste au budget et une partie de ces Fr. 700'000.–, on les attribue volontairement, et il avoue sa grande surprise de constater le soutien de ses collègues de la gauche, on attribue ces Fr. 700'000.– à des personnes qui n'en ont pas besoin, en ayant par ailleurs voté précédemment un budget déficitaire.

M. Schmid déclare ses intérêts: il a un abonnement de parcours au départ de Montreux, et il a aussi la chance d'avoir une situation qui lui permet de le payer. Il estime qu'il aurait honte de profiter de ces Fr. 300.– qui lui sont donnés, car il y en a d'autres qui en ont bien plus besoin et c'est aussi le rôle de ce Conseil de privilégier les gens qui en ont réellement besoin.

Il en vient sur l'argument qui est pour lui littéralement choquant et qui a été prononcé plusieurs fois ce soir: « Les gens en sont contents ». Il faut avoir un peu de courage politique, il ne croit pas que l'on est là pour rendre les gens contents. Il défend son point de vue. Si on est simplement là pour graisser des pattes, alors on peut le faire. On peut payer Fr. 300.– à tout le monde et se dire voilà les gens sont contents.

Il croit que l'on doit avoir une vision à plus long terme et que ces gens qui sont contents aujourd'hui, quand on devra augmenter leurs impôts dans un certain nombre d'années parce que l'on aura une commune déficitaire, parce que l'on a laissé des mesures « arrosoir » telles que celle-ci, ils le seront moins.

Alors c'est un contentement à court terme contre lequel il s'érige et il espère que d'autres le feront également.

La discussion continue.

M. Miche Bongard tient quand même à rappeler une chose à son préopinant. On n'est pas obligé de demander cette aide. Il y a une démarche administrative à faire, il y a quand même une petite procédure, il faut écrire, il faut fournir une ou deux pièces, mais on n'est pas du tout obligé de la demander. Il croit qu'en ce sens-là on peut tout à fait soutenir le préavis municipal.

La discussion continue.

Mme Suzanne Lauber Fürst déclare ses intérêts: ils sont une famille, 3 enfants, ils ont tous un abonnement général, sauf le tout petit, qui a 6 ans.

Ce qu'elle observe avec sa fille de vingt ans, c'est qu'il y a des groupes de jeunes qui se créent, ils ont tous un abonnement général et ils commencent à faire des balades avec l'abonnement général. Ceux qui ne l'ont pas encore, au moins ils achètent un abonnement demi-tarif, parce que les autres disent: « Ecoute, nous n'avons pas tous de la place dans la voiture. » Il y a une dynamique qui se crée dans cette commune qu'elle trouve exceptionnelle parmi les jeunes, et elle pense que ce serait dommage de la casser avec une idée de limiter maintenant l'accès à cet abonnement général.

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey déclare que la première idée du règlement, tel qu'il est présenté, c'était la simplicité. Tout le monde se plaint de l'administration et de la complexité parfois infinie pour obtenir le bénéfice d'une prestation quelconque.

La première idée de ce système d'abonnement, c'est que l'on se présente, on dépose son original, on montre qu'on l'a payé et c'est tout.

Qu'est-ce qui est proposé? Et il l'avoue que de la part du PLR c'est tout à fait surprenant, pour ne pas dire autre chose, c'est que l'on propose une usine à gaz où il faudra aller chercher quelque part une déclaration fiscale, où il faudra examiner qui vous êtes, une longue procédure très compliquée et très onéreuse. Et au fond l'éventuel bénéfice simplement de cette procédure pour éviter que « certaines personnes » y aient accès, et bien le résultat en sera des coûts administratifs équivalents. Donc c'est littéralement le chat qui se mord la queue que de faire cette proposition.

Comme beaucoup M. Barbey est partisan d'un accès aisé à l'administration, avec des pratiques simples et des choses qui se comprennent. Parce qu'évidemment, si l'on rentre sur la commune avec un abonnement que l'on a déjà, on y est depuis six mois, combien d'impôts on va payer, après on peut rentrer dans des problèmes juridiques infinis et c'est justement ce que l'on veut éviter.

Ce que l'on veut c'est quelque chose d'incitatif qui dit: « Vous prenez les transports publics, il y a un engagement de votre part, et bien, cet engagement, on y participe dans la mesure des moyens de la commune par le versement de Fr. 300.–.»

En ce qui concerne la base du contrôle, c'est tout aussi « à côté de la plaque », s'il peut dire cela d'une manière simple, car tout simplement ce que l'on veut, c'est que les gens prennent les transports publics.

Alors on peut avoir l'image du riche que l'on veut, par exemple se dire si l'on a un 4 x 4, on n'est pas sensible au Fr. 300.– ou au contraire, on a gagné beaucoup d'argent et si l'on a gagné beaucoup d'argent c'est parce qu'on a pu le prendre partout où l'on a pu, donc si on peut encore en prendre Fr. 300.– de plus, ce sera tout ça de gagné. L'objectif sera ainsi atteint, car cette personne va abandonner son 4 x 4 au garage et prendra les transports publics.

Donc on a un système simple, l'objectif est évident, c'est la protection de l'environnement, c'est un résultat, ce sont des gens qui utilisent les transports en commun, c'est la possibilité de développer ces transports en commun et en plus ce n'est pas les contribuables de Montreux qui vont le payer en entier, mais ils ne vont en payer que la moitié.

C'est un système magnifique, pourquoi vouloir l'anéantir. M. Barbey se le demande encore, et bien entendu il invite à voter contre cet amendement.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger tient juste à répondre à quelques propos de M. Bernard Schmid. Tout d'abord il parlait de Fr. 700'000.–. A-t-il déduit les 60 % qui sont remboursés par la péréquation?

Deuxièmement, M. Schmid disait que pour une personne aisée l'impact de la subvention ne serait pas franchement énorme, mais M. Staeger doute que quelqu'un achète spécialement un abonnement de transports publics juste pour toucher les Fr. 300.–. Cela l'étonnerait quand même.

Et finalement M. Schmid avait peur que l'on se prenne au jeu de graisser la patte de nos concitoyens: C'est vrai qu'on est vraiment là pour leur rendre la vie la plus pourrie possible, surtout pas pour la simplifier.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

On passe au vote sur l'amendement qui consiste à ajouter un nouvel alinéa à l'article 2, qui dit: « Limiter cette subvention selon la capacité financière du requérant ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une évidente majorité.

On passe au vote sur l'article 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 2 à l'unanimité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

Article 3

M. le Président en donne lecture:

- La Municipalité à compétence pour adopter les modalités d'application du présent règlement.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

On passe au vote sur l'article 3.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 3 à l'unanimité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

Article 4

M. le Président en donne lecture:

- La Municipalité fixe la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

On passe au vote sur l'article 4.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 4 à l'unanimité moins 1 avis contraire et quelques abstentions.

On passe au vote sur le règlement dans son ensemble.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce règlement à l'unanimité moins quelques avis contraires et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée.

M. Stéphane Barbey, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 8 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le rapport-préavis N° 30/2012 de la Municipalité du 5 octobre 2012 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics,
- vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2013 à 2016;
2. de porter aux budgets 2013 à 2016, les montants nécessaires au compte N° 180.3665 « subventions individuelles »;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins quelques avis contraires et 2 abstentions.

8.8 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la Commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements » (rapp.: M. Pierre-André Spahn)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf déclare que le groupe socialiste acceptera la prise en considération de ce postulat. Dans le cadre de la commission, on a été très heureux de visiter les locaux, les différents étages de l'établissement de l'Audiorama de Territet et on est conscient de l'énormité des travaux, des investissements, des efforts qui devront être consentis pour que l'on sorte de l'ornière dans laquelle l'on est maintenant.

Donc, on peut encourager la Municipalité dans les tractations qu'elle est en train de mener pour trouver une issue à ce problème. On était initialement intéressé par l'idée du motionnaire de mettre à disposition d'étudiants un certain nombre de pièces, des appartements de cet établissement, mais évidemment la visite sur place a montré que ces grands appartements ne se prêtaient guère à une transformation. Mais enfin toute piste qui pourrait être envisagée par la Municipalité en vaut la peine.

Et surtout, M. Zulauf aimerait remercier l'auteur du rapport pour la qualité de son travail et en particulier lorsqu'il dit, au haut de la page 2: « Il est urgent d'entreprendre des rénovations. » Il croit que ceci doit être compris par chacun.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

M. Pierre-André Spahn, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme de la discussion c'est à l'unanimité que votre commission vous propose de prendre en considération ce postulat afin de le transmettre à la Municipalité pour qu'elle puisse nous tenir informé des décisions prises concernant ces lieux.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la prise en considération de ce postulat.

8.9 relatif à la prise en considération ou non de la pétition « Pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB » (rapp.: M. Christian Allenbach)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR soutiendra la prise en considération de cette pétition.

Toutefois, il restera attentif aux moyens que mettra en œuvre la Municipalité. En effet, après analyse approfondie du business plan, une aide ponctuelle au démarrage du projet, soit dans le cadre de la capitalisation d'une fondation, soit dans la construction d'infrastructures est préférable à un subventionnement annuel pour couverture de déficit. C'est aussi une question d'équité vis-à-vis des autres sociétés de village.

Le PLR souhaite que cet intéressant défi puisse aboutir et devienne autonome financièrement. Si ce modèle fonctionne, il pourrait être repris dans d'autres villages de la commune qui connaissent des situations similaires. Il est vrai qu'avec un minimum de 529 clients déjà inscrits, l'avenir semble prometteur.

En plus des partenaires déjà évoqués, une des idées, pour trouver des fonds, serait de solliciter les signataires de la pétition afin qu'ils participent à une souscription. A raison de CHF 100.00 par personne, cela correspondrait à une part de capital de départ non négligeable de CHF 52'900.00 et donnerait à la Municipalité un signal fort et concret de la volonté populaire de créer une telle structure.

C'est aussi avec un très grand plaisir que le PLR a appris, lors de la commission, par la bouche même du Président de la Société des intérêts des Avants, que les villageois sont prêts à accueillir d'autres activités commerciales et artisanales susceptibles de revitaliser le centre géographique de la commune de Montreux. Ils manifestent ainsi clairement la volonté d'y attirer de nouveaux habitants.

C'est dans le but de soutenir ce bel esprit d'entreprise et afin de participer à la volonté populaire de la redynamisation des Avants que le PLR soutiendra, dans sa majorité, la prise en considération de cette pétition et qu'il vous suggère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de faire de même.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ha... les Avants, comme le dit la chanson, légèrement déformée,

Un joli petit village accroché à la colline, les gens qui vivent là y ont jeté la clef.

Ils ont jeté la clef, non pas pour laisser ouvert, mais une fois tout fermé, pour éviter toutes visites inopportunes.

En effet, un petit tour en arrière, pas bien loin, mais une dizaine d'années cela suffit pour y retracer un petit historique, souvenez-vous:

1) Un projet de plusieurs villas, à l'entrée du village, venant de Montreux, en contrebas de la voie du MOB. OPPOSITION des habitants dudit village.

Il y a environ 5 ans:

2) Le club de pétanque des Avants met à l'enquête 4 pistes de pétanque, sous la gare, au droit des terrains de tennis. OPPOSITION des habitants dudit village.

3) Dans la même période, demande du Marché de Noël pour y installer le ou un village du Père Noël. OPPOSITION des habitants dudit village.

Il y a peu de temps:

4) La piste de luge et son cortège de problèmes levés par les habitants dudit village.

Pour résoudre ce dernier problème, la commune a sacrifié la piste de luge du Vallon de Villard qui, elle, était nettement supérieure en qualité et en longévité à celle des Avants, puisqu'au revers. Hélas pour le Vallon, il fallait remonter à pied. Moi-même, habitant du Vallon de Villard pendant près de trois décennies, je puis vous assurer que la piste de luge au revers avait beaucoup plus de succès, sur toute la saison, que celle des Avants. Tiens, à propos, je m'y suis même lugué avec des gens des Avants...

Aujourd'hui, alors que la tranquillité souhaitée par les habitants y est même respectée par le MOB, voilà que l'on se réveille et que l'on vient tauper la commune pour un projet de soutien. Curieux non...

Rassurez-vous, j'en ai fini avec les critiques et reste persuadé, fréquentant régulièrement les gens du village, que les Avants et leurs habitants, en tout cas une grande majorité, méritent que l'on s'occupe d'eux en soutenant ce projet. Toutefois, nous y mettons une petite restriction, soit:

Nous, le groupe UDC, acceptons que la Municipalité prenne en considération ce postulat, mais uniquement... ah non, il n'y a pas d'amendement, alors j'ai fini.

Il y a des choses qu'il fallait dire sur les gens des Avants. Merci. »

M. le Président déclare que M. Jost ne se sera pas fait que des amis, mais ce n'est pas son problème.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

M. Christian Allenbach, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la pétition « Pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition à l'unanimité moins 3 abstentions.

8.10 relatif à la prise en considération ou non de la motion de M. Christophe Privet: « Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques » (rapp.: M. Patrick Aubort)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts ne sont pas enthousiasmés par cette proposition. Certes, les questions énergétiques sont importantes, et nous en sommes les premiers préoccupés. Cependant, la force de notre démocratie est précisément d'éviter la technocratie, c'est-à-dire d'éviter les concentrations de spécialistes, de croiser les regards des néophytes avec ceux des spécialistes sur une question donnée; une concentration de spécialistes donc pourrait être un peu néfaste pour cette question.

Par ailleurs, ce genre de proposition est la porte ouverte à des commissions spécialisées sur tous les sujets: où mettre la limite?

La question des limites se pose également sous un autre angle: le motionnaire faisant mention d'une commission traitant des préavis liés aux questions énergétiques, comment catégoriser un préavis comme relevant de cette commission? Par exemple: rénovation d'un bâtiment aux normes Minergie: s'agit-il d'un cas relevant de cette commission pour l'aspect Minergie ou bien l'aspect rénovation appelle-t-il une commission ad hoc standard?

On pourrait songer à créer une commission consultative. Mais, dans ce cas-là, c'est l'affaire de la Municipalité, et elle ne semble pas en avoir besoin.

La motion se réfère largement au règlement du Conseil communal de Vevey, qui lui prévoit bien une commission de l'énergie, et qui doit être appelée à donner son avis sur la portée en matière d'énergie précisément de toute proposition municipale. Donc il s'agit d'une commission qui donne son avis, qui est en quelque sorte consultative, mais inscrite dans le règlement du Conseil communal.

Comme à Vevey, veut-on que tous les préavis qui ont une incidence sur les questions énergétiques soient traités par deux commissions? D'une part une commission spécialisée énergétique qui s'exprime sur ce volet, et une commission ad hoc. Personnellement nous ne comprenons pas clairement les intentions du motionnaire entre ces différents modèles et la question reste ouverte.

Donc pour l'instant nous refuserons de prendre en considération cette motion. Merci ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aimerait pour commencer rappeler tous les efforts que le groupe socialiste avait consentis, il y a deux ans, pour la création d'un poste de délégué à l'énergie. On considère qu'à cette époque le Conseil communal avait pris une bonne décision.

En ce qui concerne l'idée développée par M. Privet lors de la séance du 3 octobre dernier, on est beaucoup moins enthousiaste et pour le moins dubitatif. On considère en effet qu'une commission permanente, qui examinerait tous les préavis ayant des incidences en matière d'énergie, n'est pas une bonne idée.

Que l'on veuille instaurer, dans notre commune, une commission consultative à l'énergie comme il en existe une en matière de logement et que l'on y associe d'autres milieux que ceux du Conseil communal, pourquoi pas? Mais ce serait une autre idée qu'il faudrait développer différemment.

Et puis surtout on aimerait dire, pour terminer, que l'on considère qu'il est souhaitable que le plus grand nombre d'entre nous puisse s'associer aux discussions de commissions désignées par notre autorité, qui justement propose de nouveaux objets en matière d'énergie.

Donc, avec grand regret, une grande partie du groupe socialiste ne suivra pas l'idée de M. Christophe Privet.

La discussion continue.

M. Christophe Privet doit avouer qu'il s'attendait, au départ de sa motion, à quelques problèmes de la part de ses collègues de droite et force lui est de constater qu'il a eu en réalité plus de problème avec ses autres collègues.

Tout ça pour dire que son idée était d'anticiper un peu, parce que plusieurs fois on lui a dit: « En politique, vous n'anticipez jamais, vous ne faites que réagir ». Alors, pour une fois, il a tenté, avec cette idée, d'anticiper face aux projets qu'il y a au niveau fédéral, sur les 30 prochaines années, de ce que l'on nous prépare sur le plan énergétique.

Mais il se doit de s'incliner et de reconnaître qu'il n'a pas été suffisamment attentif à l'état d'esprit qu'il y a, à Montreux, où on trouve qu'il est bien que le maximum de conseillers puissent participer aux commissions, au lieu de créer des commissions d'experts. Il en a pris note et il reconnaît que là il avait tort.

Il pense qu'effectivement, il est juste de continuer à partager et à mélanger les groupes. Simplement il souhaite aussi dire une chose, qui fait que ce soir il est un peu plus rassuré; il doit reconnaître à son grand-père quelque chose qu'il lui avait appris lorsqu'il était un peu plus petit, il lui répétait toujours: « En politique, il n'y a pas de hasard ». Et c'est vrai que le dépôt dans l'enveloppe du petit livret portant le titre: « La déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable », lui a particulièrement fait plaisir et que cela tombe véritablement à pic.

Il tient juste à bien souligner une chose, ce sera sa « bible » pour les prochaines commissions ayant comme thème l'énergie, la durabilité.

Donc en finalité, il a compris le message. Il ne se fait pas trop d'illusions sur l'acceptation de sa motion, cependant il invite ses collègues à tenter de la soutenir le plus largement possible.

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens très brièvement à mon intervention du dernier Conseil concernant la présente motion.

Je vous avais fait part de ma préoccupation quant à la création d'une commission thématique consacrée à l'énergie, même si elle n'était prévue que pour la durée de la législature. Ma crainte était et elle demeure qu'une exception de la sorte soit un mauvais signal et devienne la règle, car certains trouveront toujours de bonnes raisons pour prétendre que tel ou tel domaine d'activité requiert l'avis exclusif de spécialistes et d'une commission permanente.

Or justement, ce qui à mon avis fait la force de nos commissions ad hoc, c'est que le matériel qui leur est soumis par notre exécutif est en général bien préparé et accessible à chacun, avec le résultat que dans les débats, le bon sens prime le plus souvent sur la connaissance livresque.

Comme indiqué d'ailleurs très à propos dans le rapport, les Conseillers communaux disposent de suffisamment d'outils pour faire part de leur préoccupation ou proposer des nouvelles via des motions et des postulats. Et de toute manière, il y aura toujours dans nos commissions l'un ou l'autre expert capable d'apporter, si besoin est, une réponse à une question technique. Mais l'ouverture d'esprit et la curiosité dont fait souvent preuve le non-spécialiste reste, selon moi, l'une des composantes importantes de nos débats, à porter au crédit de notre système de milice que beaucoup nous envie.

Ne serait-ce que pour les raisons que je viens d'évoquer, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération la motion de M. Privet.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 4 non, 2 oui et 3 abstentions que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération la motion de Monsieur Christophe Privet « Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques ».

M. le Président Olivier Blanc précise que comme on l'a entendu, la commission recommande de ne pas prendre en considération cette motion.

Il lui paraît cependant plus logique et plus simple de voter non sur les conclusions du rapport mais sur la prise en considération ou non de la motion.

Le Conseil communal de Montreux refuse à une très large majorité la prise en considération de la motion de M. Christophe Privet.

8.11 relatif à la prise en considération ou non de la motion (transformée en postulat) de M. Marcel Jost « La circulation des cyclistes sur les quais » (rapp.: Mme Sabine Leyvraz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost déclare que tout à l'heure, on va voter sur un changement en profondeur du paysage montreusien.

En effet, après plusieurs décennies de tranquillité pour les piétons, on doit décider si oui ou non la promenade lacustre va conserver son lustre d'antan ou devenir une voie de circulation avec tous les risques que cela comporte pour les piétons, les touristes, les promeneurs et particulièrement pour les enfants qui sont souvent tête en l'air.

Souhaite-t-on vraiment créer une zone accidentogène de plus? N'y en a-t-il pas assez sur le territoire montreusien?

Aussi avant de prendre cette décision, M. Jost souhaite faire encore quelques remarques sur la proposition municipale.

Concernant la signalisation, il a consulté la loi, il a regardé un petit peu, il a pioché et les articles disent: « Les cyclistes et les cyclomotoristes ainsi que les cavaliers doivent avoir égard aux piétons et lorsque la sécurité l'exige les avertir voire s'arrêter. »

Pense-t-on vraiment que les cyclistes, qui ne respectent déjà pas les feux rouges en ville en pleine circulation, qui zigzaguent entre les piétons sur les passages piétons, vont au besoin s'arrêter spontanément en circulant sur les quais?

Deuxièmement, le petit panneau complémentaire « cycliste »: « L'indication "cycliste" mentionnée sur une plaque complémentaire vaut pour les cyclistes, les conducteurs de cycles et de cyclomoteurs, dont la vitesse maximale par construction n'excède pas 20 km/h et qui sont éventuellement équipés d'une assistance électrique au pédalage jusqu'à 25 km/h, ainsi que pour les conducteurs des autres cyclomoteurs dont le moteur est arrêté. »

Aujourd'hui, il y a 3 sortes de vélos, les vélos à pédales tout simples, les vélos avec assistance électrique jusqu'à 25 km/h, les vélos avec assistance électrique à plus de 25 km/h avec plaques, permis de conduire et port du casque. La troisième catégorie est, selon la signalisation en place, interdite sur les quais. Des contrôles sont-ils prévus?

Ensuite les articles de la LCR: « Les conducteurs de véhicules automobiles et les cyclistes sont soumis aux règles de la circulation, articles 26 à 57, sur toutes les routes servant à la circulation publique, les autres usagers de la route ne sont soumis à ces règles que sur les routes ouvertes entièrement ou partiellement aux véhicules automobiles ou aux cycles. » Ce qui veut dire qu'en introduisant la circulation des cyclistes sur les quais montreusiens, on y introduit aussi la loi sur la circulation routière. De fait, on y interdit les jeux et on responsabilise les parents d'enfants jouant sur les quais.

En cas d'accident, comment la police dénoncera les intéressés? Y aura-t-il un partage de faute entre cyclistes et piétons? Y aura-t-il un partage entre cyclistes, enfants et parents? Ou seul le cycliste sera fautif? A-t-on l'avis éclairé de juristes spécialistes de la circulation routière?

Jusqu'ici, M. Jost n'a parlé que de l'aspect circulation, mais pas des incivilités comme le vol à l'arraché, pratique en vélo pour la fuite, ainsi que des vols à l'étalage les jours de marché et autres manifestations.

Personnellement, M. Jost a déjà vu le résultat sur une grand-mère victime de ce genre de vol commis par un cycliste. La pauvre n'était pas belle à voir.

Il ne faut pas oublier que l'on fait de la politique pour l'amélioration de la vie des concitoyens. Si ce postulat est refusé, on avantage une minorité pour handicaper une grande majorité.

Pour toutes ces raisons, ces questions restées sans réponses, le groupe UDC soutient le postulat de M. Jost demandant: « L'interdiction de la circulation des cyclistes sur les quais de Montreux », et M. Jost demande de bien réfléchir avant le vote.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité aimerait quand même répondre à M. Marcel Jost, comme cela a déjà été dit en commission, ce n'est pas la Municipalité qui a appelé à ce qu'il y ait des vélos sur les quais, mais c'est un constat fait depuis de nombreuses années.

Simplement la Municipalité s'est penchée sur ce constat pour clarifier la situation. On a essayé de chercher la meilleure ou la moins mauvaise des solutions, suivant l'optique que l'on a, pour clarifier la situation qui est déjà présente, à savoir qu'il y a déjà des vélos sur les quais.

On ne va pas créer une route contrairement à ce que M. Jost a dit, mais simplement un chemin piéton avec l'autorisation de circuler à vélo. C'est donc quelque chose qui est très différent, c'est clairement dans ce cadre légal, les piétons restent prioritaires. Comme l'a dit M. Jost au début, les cyclistes sont censés s'arrêter s'ils n'arrivent pas à passer. Personnellement c'est ce que M. Caleb Walther fait, mais il veut bien être une heureuse exception, mais toujours est-il qu'en tout cas il y a une personne à Montreux qui s'arrête sur les quais à vélo quand il ne peut pas passer.

Toujours est-il que maintenant on était confronté avec ce problème. Pour la Municipalité, cette solution-là préserve l'essentiel, la priorité des piétons et le confort pour les piétons. On attend évidemment de la part des cyclistes, en échange du droit officiel de circuler, une attitude fair-play comme il est dit sur les panneaux qui seront posés et, comme cela a été également dit en commission, avec ce dispositif, on pourra poser ces panneaux de signalisation pour inviter les cyclistes à la prudence, au respect des piétons, ce que l'on ne peut pas faire actuellement.

Il y avait un panneau « Interdiction de circuler », qui n'était pas respecté et cela ne permettait d'avoir aucune attitude face à ce problème. La Municipalité prétend que la solution qui a été proposée est meilleure que la solution antérieure.

Maintenant M. Jost défend une autre vision, qui serait celle de quais avec aucun cycliste dessus. A la connaissance de M. le Municipal Caleb Walther, qui n'a peut-être pas un historique assez complet, cela n'a jamais existé. Et cela était assez intéressant lors de la commission, les autres personnes participant à la commission peuvent le confirmer, M. Marcel Jost disait: « Il faut aussi que l'on puisse apprendre à faire du vélo sur les quais ». Mais si on apprend à faire du vélo sur les quais, les parents devraient être sur la route dangereuse et l'enfant lui pourrait être sur les quais, là il y a donc un problème.

M. le Municipal Caleb Walther invite donc à ne pas soutenir ce postulat, afin de clarifier une situation qui existe déjà, la présence de vélos sur les quais. Avec la

proposition municipale, maintenant la situation est beaucoup plus claire que précédemment.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz aimerait rassurer M. Marcel Jost, non seulement on réfléchit, mais on observe ce qui se fait ailleurs. M. Forclaz a été à Berlin l'automne passé, sur tous les trottoirs, les piétons et les cyclistes cohabitent en bonne entente, dans le respect mutuel. Ce qui se passe dans toutes les villes du nord est aussi possible à Montreux.

La discussion continue.

M. Marcel Jost veut juste à répondre à M. le Municipal Caleb Walther qui dit que M. Jost veut interdire les vélos sur les quais pour que les gamins puissent apprendre à faire du vélo sur les quais.

Il est clair que c'est assez contradictoire, mais quand il parle de cela, il parle de vélos pour les enfants en bas âge, qui ne sont pas en âge de scolarité. Les enfants qui ne sont pas en âge de scolarité, d'après la loi sur la circulation routière, n'ont pas le droit d'aller sur un vélo, mais ils peuvent aller sur un vélo qui sert pour l'amusement. La différence est assez claire.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

Mme Sabine Leyvraz, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 non, 1 oui et 1 abstention que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de M. Marcel Jost demandant d'interdire la circulation des cyclistes sur les quais.

Le président note que la commission recommande de ne pas prendre en considération le postulat.

Il lui paraît cependant plus logique, et plus simple, comme dans le cas précédent, de voter non sur les conclusions du rapport mais sur la prise en considération ou non du postulat.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité moins quelques voix pour et quelques abstentions de ne pas prendre en considération le postulat de M. Marcel Jost.

8.12 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Aurelio Mastropaolo: « Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux » (rapp.: M. Mathias Och)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Bassam Degerab déclare que certes la commune de Montreux a obtenu le label énergétique « Silver ». Certes la Municipalité fournit un effort apprécié en matière énergétique pour obtenir le label « Gold ». Certes elle prépare un plan lumière pour réaliser des économies en matière d'éclairage. Certes également la commune possède un service professionnel et un Monsieur Energie qui fait un travail respecté.

Cependant ce postulat n'était pas déposé pour dénigrer ou remettre en question tout cela. Il était destiné à atteindre deux objectifs bien précis.

Premièrement, bien que la demande d'étude ne concernait que 1.5 % de l'ensemble de la consommation électrique et que les économies générées ne sont pas celles qui pèseraient le plus dans la balance, c'est dans ce domaine, qu'une économie par le biais d'une meilleure gestion de l'éclairage public et les efforts effectués seraient visibles par le citoyen et lui donneraient l'exemple et le sensibiliseraient à faire le même effort de son côté, chez lui. Cet effort du côté citoyen, n'en doutons pas, pèserait bien plus dans la balance.

A cela s'ajoute l'objectif tout aussi important dans la manière de traiter les questions liées aux économies d'énergie, à savoir travailler avec des objectifs chiffrés et quantifiés. En fixant un objectif de réduction de x % sur trois ans dans ce domaine, on peut faire le point sur l'aboutissement de cet objectif et lancer une analyse bien plus indicative.

Faire des économies motivées uniquement par les bonnes intentions ou les recommandations de Romande Energie, au travers de tel nouveau produit se trouvant sur le marché, amène continuellement à devoir réagir au lieu de planifier et d'anticiper notre action.

On n'imposera évidemment pas l'objectif chiffré demandé, c'est à la Municipalité qu'incombe de le fixer à la fin de l'étude que l'on demande.

Le choix de commencer par quantifier un objectif dans un domaine ne représentant que 1 % de la consommation n'est pas anodin. Premièrement, ce choix-là dépend entièrement des pouvoirs publics et il est en plus destiné à familiariser les personnes à charge avec une approche de gestion différente que celle appliquée maintenant.

Ce premier pas constituera une expérience permettant d'être mise en pratique, par la suite, dans des secteurs plus complexes ou plus importants en termes de volume ou de consommation.

On a bien entendu donné certaines indications en mentionnant des études déjà effectuées dans ce domaine, et avoir cité certaines pistes écologiques pourra aider à aller dans ce sens.

On ne l'a pas fait pour effectuer le travail à la place de ceux qui en ont les compétences, mais uniquement dans le but d'indiquer les pistes intéressantes à creuser.

Des communes et villes en Suisse alémanique travaillent déjà de cette manière, avec des objectifs d'économies énergétiques bien plus ambitieux. Peut-être que ces villes n'ont pas eu le label « Silver ». M. Degerab ne le sait pas. De toute façon on n'a pas de leçon à recevoir des autres. Il faut que l'on reste des précurseurs et que l'on montre la voie et l'exemple, tout d'abord aux citoyens montreusiens, car eux verront cette différence dans des faits pratiques.

Pour toutes ces raisons, M. Bassam Degerab encourage à voter et à accepter ce postulat.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A titre personnel, je trouve regrettables les conclusions de la commission. Le scepticisme de la commission laisse échapper ici l'occasion de montrer certains aspects novateurs dans la politique énergétique montreuusienne, parfaitement en phase avec la politique énergétique de la ville par ailleurs.

Plusieurs arguments ont été développés, notamment au sein de la commission. La question sécuritaire qui est légitime, mais qui se trouve balayée par les faits rapportés dans les expériences déjà menées.

Autre aspect, l'argument est sorti de l'attente du développement de nouvelles technologies, qui à mon avis n'en est pas un; bien sûr, on sait que l'évolution technique est rapide, que ce qui est d'actualité aujourd'hui ne le sera plus demain, mais dans cet esprit on peut aussi dire que la modernité de demain finalement sera dépassée par celle d'après-demain... Donc on ne sait plus où s'arrêter et je ne pense pas que c'est un argument tout à fait intéressant.

Surtout, il semble que la proposition de notre collègue a été quelque peu mal comprise. Il s'agit bien sûr de faire des économies d'énergie, mais la proposition va plus loin. Il s'agit de repenser complètement l'éclairage public dans une nouvelle philosophie, en questionnant la pertinence même de l'éclairage public dans certains lieux. On a parlé du plan lumière, qui lui traite bien de l'éclairage public, mais sous un angle tout différent, à savoir une mise en valeur de l'espace public, en tenant compte de l'aspect énergétique, mais sans envisager une diminution de l'éclairage lui-même dans certains cas.

Car, à mon avis il ne faut pas considérer cette proposition d'économies d'énergie comme une contrainte, mais comme une opportunité: en réduisant l'éclairage, nous ne créons pas seulement des économies d'énergie, mais on crée également un environnement, qui à mon avis, est directement meilleur pour l'homme et la faune.

Il est vrai que dans notre subconscient et dans notre langage, l'on associe toujours lumière à civilisation; on a pas penser aux âges obscurs de l'antiquité, aux lumières du XVII^{ème} siècle, mais à mon avis on a des paradigmes qu'il faut remettre en question. Il vaut peut-être la peine de s'interroger sur les bienfaits d'un éclairage à outrance?

Concrètement, on sait que l'éclairage public désoriente la faune nocturne, en troublant la perception du cycle naturel du jour et de la nuit. Il n'y a qu'à voir les essaims d'insectes qui se trouvent sous les lampadaires.

Sur l'homme également, on sait qu'une différenciation claire du jour et de la nuit lui est bénéfique; les travailleurs de nuit dorment ainsi généralement mieux les matins d'hiver que d'été, cela par l'action de la lumière sur le cycle du sommeil. Plus généralement, la différenciation du jour et de la nuit et le maintien de ce rythme sont un exercice favorable à l'homme. Qui n'a jamais été apaisé, par un soir d'été, en écoutant le chant des criquets et en admirant la voûte céleste, dans la pénombre? Ce sont des sentiments qui sont tout à fait agréables. Et je pense qu'il faut revenir d'une certaine manière à cette simplicité, à un état naturel qui permet tout de même bien des avantages.

Pour toutes ces raisons, soyons donc avant-gardistes et osons simplement une réduction de l'éclairage public et acceptons de prendre en considération ce postulat. »

La discussion continue.

M. Michel Bongard déclare que comme on l'a vu le groupe des Verts tient beaucoup à cette proposition de M. Aurelio Mastropaolo.

Il tient juste à resituer la problématique de l'énergie. Le défi énergétique aujourd'hui et ces prochaines années se situe dans le domaine de l'électricité. C'est là que l'on va avoir d'énormes problèmes au niveau national, pas seulement à Montreux.

On sait maintenant que la Confédération, le Conseil fédéral, a mis en consultation la stratégie énergétique 2050, et il y a trois axes principaux dans cette stratégie.

Tout d'abord il y a les économies d'énergie, dans tous les domaines et dans tous les types d'énergie; ensuite l'efficacité énergétique, de manière à ce que les appareils qui consomment de l'énergie soient le plus efficace possible; et enfin la production d'énergie renouvelable.

Or il faut savoir que c'est là qu'est le potentiel de notre pays et qu'acquérir un dixième de % d'énergie renouvelable c'est un énorme travail et cela nécessite des investissements conséquents.

Ainsi le postulat de M. Mastropaolo va vraiment dans ce sens-là, il s'agit d'économiser quelques %, il ne s'agit pas de renoncer à notre confort, mais justement de travailler sur ces quelques %. Refuser ce postulat, c'est vraiment donner un signe d'incompréhension et d'absence de solidarité par rapport aux grands problèmes que notre société va affronter ces prochaines années.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

M. Mathias Och, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 8 non, un oui et une abstention que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le présent postulat.

M. le Président Olivier Blanc précise que, comme précédemment, on votera directement pour la prise en considération ou non du postulat.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité moins quelques voix pour et quelques abstentions de ne pas prendre en considération le postulat de M. Aurelio Mastropaolo.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle N° 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles N° 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20–22 à Montreux (31/2012)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Alexandre Staeger

Membres: Mmes Anne-Lise Bühler, Carolanne Feissli, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Joseph Filippone, Patrick Grognuz, Pablo Menzi, Bernard Schmid.

9.2 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Fin du Bochet » (33/2012)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: M. Olivier Raduljica

Membres: MM. Christian Allenbach, Laurent Demartini, Joseph Filippone, Angelo Giuliano, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Edgar Schneider, Alexandre Staeger, Rudolph Thomann.

9.3 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz (34/2012)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: MM. Felice Calvo, Florian Chiaradia, Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Michel Granato, Pierre-André Spahn, Raphaël Tanner, Michel Zulauf.

9.4 relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier–La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World (35/2012)

Monsieur Le Président précise que l'ordre du jour mentionne qu'une séance intercommunale d'information aura lieu le mardi 8 janvier 2013 à 19 h. 00 à Corsier-sur-Vevey.

Les commissaires et leur famille auront la possibilité de visiter le Manoir de Ban le dimanche 6 janvier 2013.

Il transmettra le courrier contenant ces informations à la présidente de la commission, en la chargeant de le faire suivre.

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre souhaite que la commission, pour se faire une meilleure idée des possibilités économiques de ce futur musée, puisse disposer d'un tableau comparatif par rapport à des musées de taille et de thème comparables, parce que notamment le nombre d'entrées projeté par les promoteurs paraît assez grand, mais peut-être tout simplement parce que l'on n'a pas d'éléments de comparaison. Donc ce serait bien de pouvoir comparer avec un autre musée qui aurait plus ou moins le même nombre d'entrées.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que ce sera évidemment une question à poser aux initiateurs du musée lors de la séance d'information. Il la relayera dès demain. Mais que le commissaire désigné dans cette commission n'hésite pas à reposer la question à ce moment-là.

Il tient aussi à dire que par rapport au plan d'affaires qui a été étudié, il a été étudié et validé par les experts de Nestlé, respectivement par ceux d'Ernst & Young spécialisés dans le domaine de la muséographie. Il donne aussi quelques chiffres de comparaison de proximité, s'il peut le dire ainsi. Chillon, c'est 340'000 visiteurs par année, le Centre du chocolat Nestlé à Broc, c'est 330'000 et le Musée Olympique, c'est 220'000. Ce sont des éléments qui ont été pris en considération dans l'aspect de la région, puisque l'on pourrait évidemment penser à prendre des chiffres dans d'autres pays, sur des musées du cinéma ou de l'activité cinématographique ou encore des parcs d'attractions dans le domaine du cinéma, mais où évidemment, une telle comparaison, ne serait absolument pas raison. On ne peut pas comparer quelque chose de Los Angeles ou de Floride avec chez nous, ce serait totalement faux. Donc les chiffres ont été vraiment étudiés et analysés avec des situations locales ou régionales.

Puisque M. le Syndic Laurent Wehrli à la parole, il se permet de préciser, mais le courrier va parvenir à la Présidente de la commission, que la séance d'information aura lieu à 19 h 30 et non pas à 19 h 00. L'information, mise tant sur le préavis que sur l'ordre du jour, a été modifiée, mais c'est à 19 h 30 à Corsier-sur-Vevey, à la grande salle de l'école secondaire de Corsier.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: Mme Irina Gote

Membres: Mmes Juliane Baumann, Amiira Neff, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Jean-Marc Forclaz, Yves Laurent Kundert, Marcel Muggli, Mathias Och, Pierre-André Spahn.

9.5 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.– pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait de Montreux. (36/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Bassam Degerab aimerait juste attirer l'attention de la commission qui siégera sur le point 4.3. qui précise: « Infrastructures souterraines pour les services industriels (SI) », on peut lire à la fin: « Le SIGE (eau potable) souhaite profiter des travaux pour remplacer un branchement de leur conduite sur une longueur d'environ 25 mètres et Swisscom pour compléter leur réseau existant avec la construction de 3 nouvelles chambres ».

Etant donné que le texte du préavis ne parlait pas de participation, M. Degerab comprend parfaitement et il n'y a aucun problème à faire profiter les autres des travaux qui seront effectués, mais si ces travaux devaient être rallongés en temps, afin d'exécuter leur part à eux, ce qui fera que le chantier coûtera plus cher, il faudrait quand même, dans ce cas-là, avoir une participation du SIGE et de Swisscom.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: MM. Stéphane Barbey, Alioune Diop, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Pierre-Yves Nicoulaz, Heinz Schoeneich.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 relatif à la révocation et au remplacement en qualité de délégué auprès du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera de M. Marcello-Pierre Maillard, Conseiller communal (37/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre estime qu'il est indispensable que l'intéressé soit aussi convoqué à la séance de commission. Après s'il y donne suite ou pas, libre à lui, mais au moins comme cela il aura eu l'occasion d'être entendu. Donc il est souhaité que M. Marcello-Pierre Maillard soit convoqué à la séance de la commission.

M. le Président Olivier Blanc laissera le Président de la commission voir ce qu'il doit faire. Il demande à M. Staeger si c'est un conseil qu'il donne au Président de la commission. C'est bien le cas.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence des verts: M. Bassam Degerab

Membres: Mme Carolanne Feissli, MM. Angelo Giuliano, Denis Golaz, Patrick Grognez, Yanick Hess, Marcel Jost, Tal Luder, Charles Meichtry, Olivier Raduljica.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux (32/2012)

La discussion préalable est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

26 mars 2003, 12 décembre 2012, juste pas une décennie. Notre ancien collègue PLR Wolfgang Martz serait satisfait de constater qu'on n'a pas oublié sa proposition d'Agenda 21.

Après toutes ces années d'attente, le PLR félicite la Municipalité actuelle d'avoir enfin pris à cœur l'établissement d'une ligne de conduite de développement durable, qui, rappelons-le, intègre ces fameux trois axes économiques, sociaux et environnementaux.

Bien que durant ces 10 ans, à travers ses préavis, les Municipalités ont proposé différentes initiatives dans ce sens, l'Agenda 21 permettra dans un premier temps de faire une synthèse des actions durables déjà effectuées, puis dans un deuxième temps officiera comme fil conducteur aux nouvelles propositions municipales.

Toutefois, le PLR se demande si la simple promesse de l'élaboration de l'Agenda 21 local dans un délai de deux ans suffit à répondre à la motion de M. Wolfgang Martz. C'est la commission nommée à cet effet qui se posera la question de savoir si la réponse définitive à cette motion ne sera tout simplement pas la publication de l'Agenda 21 local de la commune de Montreux.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que les Verts observent la démarche de la Municipalité. L'Agenda 21 constitue un outil formidable pour le développement durable et nous nous réjouissons de voir la Municipalité désormais sur la voie de ce processus. Cette déclaration, présentée comme une étape préliminaire à l'Agenda 21, renferme une analyse large et précise des différents aspects à mettre en œuvre dans le cadre d'une politique de développement durable. Bien entendu, nous attendons avec impatience la suite des démarches permettant d'appliquer ce programme et surtout d'aboutir à l'Agenda 21 proprement dit.

Cela dit, la démarche actuelle de la Municipalité nous paraît pertinente et à notre avis va parfaitement dans le sens de la motion de M. Martz. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres: Mmes Susanne Cornaz, Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Bassam Degerab, Joseph Filippone, Marcel Muggli, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Michel Zulauf.

12. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTES:

12.1 de M. Bassam Degerab « Motion pour un renforcement des compétences en développement durable dans une vision régionale »

M. Bassam Degerab déclare que, comme il va y avoir une commission qui va se réunir pour discuter du point 11.1, il estime qu'il devient prématuré de traiter la motion qu'il a déposée et il la retire pour l'instant, en attendant les conclusions de la commission qui traitera du point 11.1.

M. le Président en prend note.

12.2 de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? »

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

“2m2c quel avenir?”, tel est le titre de mon postulat. Voilà plusieurs années que le Centre de congrès de la ville de Montreux occupe nos discussions et commissions ainsi que nos discussions informelles autour d’un bon verre!

Je dois avouer, que ce qui me frappe dans chaque discussion, ce sont les différences de perception que ce sujet provoque.

Il semble exister un sentiment d’ordre général dans l’incompréhension du mode de fonctionnement, de financement et de planification de cette institution.

En me plongeant dans les archives, j’ai pu constater que le Centre de congrès, depuis son avènement, a toujours créé quelques tensions, que ce soit d’ordre politique ou financier. En ce qui me concerne, je pense que les choix de l’époque étaient les bons. Montreux dans les années 70 à 2000 a connu un véritable succès grâce à son “paquebot”, voire “son navire amiral” comme certains l’ont affectueusement nommé.

Depuis plusieurs années, personne ne peut nier qu’une bonne partie des membres qui forment ce Conseil, sans oublier les citoyens montreusiens qui le financent en partie par leurs impôts, souhaitent obtenir des réponses, face aux défis que représente le Centre de congrès dans l’actuel contexte difficile et la forte concurrence qui pointe son nez ces prochaines années.

En bref, la structure actuelle, pensée il y a plusieurs dizaines d’années à présent, a-t-elle encore la possibilité de répondre aux multiples défis dans l’offre dédiée à l’événementiel?

Que mes propos soient clairs, je n’ai rien contre les collaborateurs du Centre de congrès, je n’ai rien contre son équipe dirigeante, je n’ai rien à reprocher à son Conseil d’administration.

Encore une fois, je profite de l’occasion pour au contraire les féliciter dans l’exercice de transparence de cette dernière année. Je me réjouis, à ce propos, de lire le prochain rapport de gestion pour l’exercice 2012.

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, je suis en souci, c’est là où est mon problème.

Je suis en souci face aux derniers chiffres vertigineux annoncés dans la presse afin de remettre à flot notre “paquebot” ou “notre navire amiral”... 30 à 35 millions sur ces 6 prochaines années! Ce n’est pas une petite somme.

Résumons les investissements à ce jour:

De 1973 à 1993:	CHF	70'000'000.–	(septante millions)
2002:	CHF	11'700'000.–	(onze millions sept cent mille)
2005:	CHF	1'280'000.–	(un millions deux cent huitante mille)
2010:	CHF	2'020'000.–	(deux millions vingt mille)
2011:	CHF	7'750'000.–	(sept millions sept cent cinquante mille)
2012:	CHF	7'000'000.–	(sept millions)

Soit environ CHF 100'000'000.– (cent millions) d’investissements à ce jour (sources: Le Régional du 4 octobre 2012 + préavis N° 23/2012).

Il est clair qu’il n’est pas tenu compte ici des subventions annuelles pour le bon fonctionnement de ce bâtiment.

Pour ces trois dernières années, nous avons investi un peu plus de CHF 16'000'000.– (seize millions), ce chiffre ramené au nombre de contribuables montreusiens qui paient l'impôt (12'630 personnes au 12.12.12, chiffre arrondi à la dizaine. Source: Service des finances), c'est environ CHF 1'266.– par contribuable. Ce n'est pas un chiffre anodin. Si l'on ajoute les prochains investissements prévus, environ CHF 23'000'000.– (vingt-trois millions), on ajoute, par contribuable, la somme de CHF 1'821.– Ces deux montants cumulés représentent la coquette somme de CHF 3'087.– par contribuable qui paie l'impôt!

C'est une somme importante, et c'est une des raisons qui m'amène à vous proposer de faire un véritable point de situation, afin de nous conforter dans la pérennité des prochains investissements que nous allons devoir voter.

Il est essentiel que nous anticipions, que nous mettions sur la table tous les aspects positifs de notre Centre de congrès et les retours sur investissements que ce dernier va générer pour les prochaines années. Mais il est aussi essentiel que nous ayons conscience des risques, des changements macroéconomiques et de la vive concurrence que Lausanne, avec le palais de Beaulieu et l'EPFL, va générer.

Ne pas en tenir compte, ne pas étudier l'ensemble de ces aspects, ne pas poser les éléments franchement sur la table risque de mettre à mal la suite des investissements demandés par le Centre de congrès au travers de notre Municipalité. Il n'y a pas pire que de laisser trop de doutes sur la viabilité, les objectifs, et ce à quoi nous destinons ce bâtiment pour le futur.

Ne pas en discuter, ne pas y réfléchir, c'est assurément un référendum qui nous attend. Les sommes sont très élevées. Nous devons être certains de faire les bons choix à l'égard de nos contribuables.

Voici quelques pistes, un peu provocatrices je vous l'accorde, mais qui reflète les discussions que j'ai eues avec certains d'entre vous et certains de nos contribuables et que je souhaite voir développer.

Comme à mon habitude, il n'y a rien d'exclusif, et les idées de tous sont les bienvenues.

1. Faut-il élargir le Conseil d'administration, actuellement composé de 4 personnes uniquement?
2. Pour la société anonyme, faut-il ouvrir le capital au public, ou créer une fondation de droit public ou encore parapublique, ou la laisser en l'état?
3. Faire une étude externe et sincère sur l'ensemble des retombées économiques projetées sur les 10 prochaines années grâce au maintien des investissements dans le Centre de congrès. (En 2003, le Professeur Francis Scherly, dans une étude sur les retombées du Montreux Jazz Festival, laisse à entendre qu'il existe CHF 20'000'000.– de retombées directes et CHF 10'000'000.– de retombées indirectes).
4. Le Centre de congrès ne doit-il pas devenir un centre de culture, voire devenir le "pôle de la culture" ainsi que de la culture événementielle?
5. Si les congrès et les expositions devenaient l'exception, une partie du bâtiment ne devrait-elle pas être réaffectée à d'autres objectifs?

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, on m'a suggéré de ne pas être trop prolix ce soir dans mon développement, car il est vrai que notre programme de fin d'année est chargé.

Je continuerai à apporter quelques précisions au sujet de ce postulat de manière encore plus précise en commission. Raison pour laquelle, Monsieur le Président, je demande le renvoi de mon postulat en commission pour sa prise en considération ou non. Je vous remercie pour votre écoute. »

Cet objet sera étudié par une commission nommée lors de notre prochaine séance.

M. le Président ouvre la discussion préalable. La parole n'est pas demandée.

12.3 de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »

M. le Président déclare que M. Mastropaolo l'a informé, en cours de séance, de son souhait de développer, vu l'heure, son postulat lors de la prochaine séance. Personne ne s'oppose à l'inscription du développement du postulat à l'ordre du jour de la prochaine séance.

13. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a aucune interpellation. Il y a une réponse à l'interpellation de M. Chiaradia « Tarif Mobilis, la Riviera prétéritée? ».

M. Chiaradia n'a rien à ajouter.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yves Cornaro, comme chaque année à cette période, tient à faire part des remerciements au nom du comité du Marché de Noël, pour toute l'aide et le soutien de la Municipalité et de tous les services municipaux qui aident à réaliser cette manifestation.

Et sans tous ces services et l'appui que la commune offre et propose, on aurait bien de la peine à y arriver et ici, c'est de son devoir de les remercier et il le fait avec grand plaisir. M. Cornaro demande aux chefs de service de transmettre à tous leurs collaborateurs tous ses remerciements et il pense qu'ils le font également très volontiers.

Il tient à souligner aussi, et cela d'une façon très heureuse, que la Municipalité a souscrit à une nouvelle cabane des bûcherons, car celle qui est en place maintenant ne semble plus pouvoir être reposée à titre provisoire, mais elle le sera définitivement dans un site de la commune, ce dont il se réjouit également et il se réjouit aussi que la Municipalité continue de perpétuer ce magnifique espace qui est devenu, depuis des années, le lieu de rencontre des Montreusiens et maintenant des sociétés montreusiennes qui ont la chance, semaine après semaine, de pouvoir exploiter cet endroit et y servir du thé chaud, au profit de leur association. Il remercie les autorités, il remercie tout le monde et il souhaite à tous de participer encore jusqu'au 24 décembre au Montreux Noël.

M. Jean-Marc Forclaz va être très bref. Il a été donné dans les informations à l'intention des Présidentes et Présidents de commission que l'on doit clôturer le rapport 13 jours avant le prochain Conseil. 30 moins 13 = 17, on a 3 commissions les 14 et 15, il va manquer 3 rapports, parce que faire ces rapports et les faire circuler cela en 3 jours, ce sera très difficile. Il vaudrait la peine de se dire que 6 jours sont suffisants, sinon il manquera des rapports et ce sera même juste pour les commissions du 8 janvier.

M. le Président répond que les rapports étaient remis en principe, par voie normale jusqu'au lundi, soit 10 jours avant la prochaine séance. Si les délais maintenant s'avéraient trop courts, il est possible de demander de prolonger jusqu'au lundi, sans cela il faudra remettre l'objet au prochain Conseil.

Il n'a pas regardé cette question de dates d'une manière précise, mais si la remise du rapport n'est pas possible dans les délais, il faut l'en aviser et le rapport sera reporté à la séance suivante.

On a épuisé un ordre du jour plutôt chargé, il reste donc à M. le Président Olivier Blanc à inviter l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Il précise, surtout à l'intention des nouveaux conseillers, que la coutume voulait que les présidentes et présidents de groupe prononcent, lors du repas de fin d'année, des discours au ton plutôt léger. Au vu des circonstances, à savoir le décès de notre collègue Sophie Desbaillets, le bureau a proposé de renoncer cette année à cette partie oratoire.

Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'années et une bonne année 2013. M. le Président lève la séance à 21 h 10.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier